

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 4

AVRIL 2015



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Avril 2015
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2014 - 04/12/2014 - - PV150125DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Caroline BAUER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - 08/04/2015 - - DEC151022DR01

07.01.02. DR2

07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Marie-Aude Plamont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - 23/10/2014 - - DEC142509DR02

- Décision portant nomination de Mme Laetitia Zuccarelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - 23/10/2014 - - DEC142510DR02

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Luc Pardanaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - 17/02/2015 - - DEC150690DR02

- Décision portant nomination de M. Vincent Klein aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques - 06/02/2015 - - DEC150567DR02

- Décision portant nomination de Mme marie-Claude Jahan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - 15/01/2015 - - DEC150150DR02

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Krafft aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - 23/01/2015 - - DEC143322DR02

07.01.04. DR4

07.01.04.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Thérèse Allègre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement - 01/01/2015 - - DEC143271DR04

- Décision portant nomination de M. Jean-Paul Barès aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9293 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 01/01/2015 - - DEC143194DR04

- Décision portant nomination de Mme Catherine Macadre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9293 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 01/01/2015 - - DEC143195DR04

- Décision portant nomination de M. Chistian Bettoni aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie - 01/01/2015 - - DEC143198DR04

- Décision portant nomination de Mme Sylvie Gautier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulé Laboratoire de physique des solides - 01/01/2015 - - DEC143300DR04
- Décision portant nomination de Mme Vanessa de la Grange aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulé Laboratoire de physique des solides - 01/01/2015 - - DEC143299DR04
- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre Dalac aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulé Laboratoire de physique des solides - 01/01/2015 - - DEC143298DR04
- Décision portant nomination de M. Benoit Choteau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/01/2015 - - DEC143296DR04
- Décision portant nomination de M. Philippe Brunet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/01/2015 - - DEC143295DR04
- Décision portant nomination de Mme Aurélie Christ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 01/01/2015 - - DEC143056DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Jacques Giusiano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS2776 intitulée Pouchet - 20/04/2015 - - DEC151086DR05
- Décision portant nomination de M. Jérôme Tournadre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP). - 03/04/2015 - - DEC150854INSHS
- Décision portant nomination de M. Bettino Dyvrande aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8183 intitulée centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales. - 02/02/2015 - - DEC150442DR05
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Galtier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » - 08/04/2015 - - DEC150989INP
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie Toussaint-Leroy assistante de prévention au sein de l'UPS2776 intitulée Pouchet. - 20/04/2015 - - DEC151084DR05

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - 05/11/2014 - - DEC142442DR08

07.01.08.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Catherine OUK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL) - 06/03/2015 - - DEC150974DR08
- Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » (TAAM) - 11/03/2015 - - DEC150934DR08
- Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM) - 11/03/2015 - - DEC150935DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Madame Julie Quillé, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 18/12/2014 - - DEC142957DR10

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes - 15/04/2015 - - DEC151083DR10

- Décision portant cessation de fonctions de Madame Sandrine Glatron, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) - 30/01/2015 - - DEC150245DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Claude DUTREILLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3394 intitulée MSH-Alpes - 17/03/2015 - - DEC150465DR11

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Cogitore aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'USR3394 (MSH Alpes) - 10/04/2015 - - DEC150963INSHS

- Décision portant nomination de Mme Isabelle JOUMARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8191 intitulée SPINTEC - 16/12/2014 - - DEC143220DR11

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Décision nomination d'un AP CNRS - VERONIQUE NALLET - UMR5302 - RAPSODEE - 13/03/2015 - - DEC150875DR14

07.01.13.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Catherine DEMATTEIS aux fonctions de chargée de mission - 13/04/2015 - - DEC150906INP

07.01.14. DR15

07.01.14.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Mathieu DUTTINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 23/03/2015 - - DEC150952DR15

- Décision portant nomination de M. Alain WATTIAUX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 10/03/2015 - - DEC150859DR15

- Décision portant nomination de M. Eric LEBRAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 10/03/2015 - - DEC150858DR15

- Décision portant nomination de M. Laurent Chambon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences - 04/02/2015 - - DEC150784DR15

- Décision portant nomination de Mme Hélène TABOURET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - 10/02/2015 - - DEC150642DR15

- Décision portant nomination de M. Sébastien MARAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) - 10/02/2015 - - DEC150641DR15

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Maud SAVE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - 02/02/2015 - - DEC150434DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 13/04/2015 - - DEC150924DAJ

07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Gilles Dujardin et de M. Laurent Fontaine aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée "Institut des Molécules et Matériaux du Mans" - IMMM - 10/04/2015 - - DEC150999INC

07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Jean-François MIGDAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8207 intitulée Unité Matériaux Et Transformation - 19/04/2015 - - DEC150961DR18

- Décision portant nomination de M. Philippe RECOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences - 02/04/2015 - - DEC150960DR18

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant nomination M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines - 24/03/2015 - - DEC150941DAJ

- Décision portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de DSFIM par intérim - 31/03/2015 - - DEC150946DAJ

- Décision portant cessation de fonction de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, DSFIM - 31/03/2015 - - DEC150957DAJ

- Décision portant nomination de Mme Véronique Mathet aux fonctions de chargée de mission - 13/04/2015 - - DEC150945MINT

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Béatrice Jeanmichel aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - 20/04/2015 - - DEC151078DR05

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs ; Enseignement, Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2015 - - DEC150964DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Hang LE MINH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche - 26/03/2015 - - DEC150965DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2015 - - DEC151024DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Marianne GUEROIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) - 10/04/2015 - - DEC151025DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

10/04/2015 - - DEC151026DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS -

10/04/2015 - - DEC151027DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique - 19/03/2015 - - DEC150954DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Balland, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire Physique Nucléaire et Hautes Energies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2015 - - DEC150986DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire Physique Nucléaire et Hautes Energies - 05/01/2015 - - DEC150987DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie. - 09/03/2015 - - DEC150885DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM) - 09/01/2015 - - DEC150879DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Bibette, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2015 - - DEC151033DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation - 01/04/2015 - - DEC151034DR02

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Rak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire - 03/12/2014 - - DEC142845DR03

07.02.03.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Keitaro Nakatani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires - 03/12/2014 - - DEC142841DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Karam Sab pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8205 intitulée Laboratoire Navier - 02/03/2015 - - DEC150653DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Cyril Nicaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge - 26/01/2015 - - DEC150422DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Luis Mir pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8203 intitulée Vectorologie et thérapies anticancéreuses - 26/01/2015 - - DEC150420DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Riou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7196 intitulée Structure et instabilité des génomes. - 26/01/2015 - - DEC150328DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Miomandre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires. - 26/01/2015 - - DEC150323DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno Louis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7240 intitulée Biomécanique et appareil respiratoire : une approche multi-échelles. - 26/01/2015 - - DEC150321DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Kannouche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse. - 26/01/2015 - - DEC150317DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Benoît Joly pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3705 intitulée Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés. - 19/01/2015 - - DEC150204DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Margareta Tengberg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie et Archéobotanique - 05/01/2015 - - DEC150077DR03

07.02.04. DR4

07.02.04.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à C. Alba-Simionesco, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2015 - - DEC150968DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8212 - Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement - 01/04/2015 - - DEC151018DR04

- Décision portant délégation de signature à E. Cortijo, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2015 - - DEC151017DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR12 - Laboratoire Léon Brillouin - 01/03/2015 - - DEC150969DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - FR2764 - Fédération Lumière Matière - 01/03/2015 - - DEC150856DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Costel-Sorin Cojocaru, Mme Laurence Corbel et M. Daniel Lincot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque - 16/02/2015 - - DEC150684DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2015 - - DEC150683DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2015 - - DEC150820DR05

- Décision donnant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-Fr - 27/04/2015 - - DEC151123DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2015 - - DEC143335DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Christian France-Lanord, à Mme Isabelle Geoffroy et à Mme Martine Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ». - 01/01/2015 - - DEC143336DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2015 - - DEC151000DR07

- Décision donnant délégation de signature à M Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2015 - - DEC150994DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée "Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels" - EGRIN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/11/2014 - - DEC151147DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno CONSTANTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM - 02/01/2015 - - DEC142875DR08

- Décision portant délégation de signature à M. François JEROME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3429 « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO - 23/12/2014 - - DEC142861DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2014 - - DEC142612DR08

07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368 intitulée "Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques" - STIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/02/2015 - - DEC150525DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée "Bioactifs et Cosmétique" - COSMACTIFS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2015 - - DEC151142DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée "Microenvironnement et niches tumorales" - MICRONIT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2014 - - DEC151141DR08

- Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée "INCREASE" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2015 - - DEC151139DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/02/2015 - -

DEC151138DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" - P', par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2015 - -

DEC151137DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/02/2015 - - DEC151136DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/04/2015 - - DEC151049DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Stephane Gaffet, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2015 - - DEC150062DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Boyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit - 02/01/2015 - - DEC150063DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de mathématiques de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2015 - - DEC150864DR12

- Décision portant délégation de signature à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de Recherches sur l'Architecture Antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2015 - - DEC150240DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.07. 2015

- UMR9214 - Délégation de signature PRM de M. Jacques MERCIER - 02/03/2015 - - DEC150790DR13

- FRE3689 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Michel MESNARD - 12/01/2015 - - DEC150056DR13

07.02.15. DR16

07.02.15.07. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange - 13/04/2015 - - DEC150951DAJ

07.02.16. DR17

07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Valero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae - 22/04/2015 - - DEC151068DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Valero, directrice de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2015 - - DEC151067DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON - 22/04/2015 - - DEC151063DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2015 - - DEC151032DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand GEAY, directeur de l'unité UMR7319, CURAPP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2015 - - DEC150884DR18

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines - 24/03/2015 - - DEC150942DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Ophélie Robin DSFIM par intérim - 31/03/2015 - - DEC150947DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Besancenot, ambassadeur de France auprès du Royaume d'Arabie saoudite - 10/04/2015 - - DEC151030DAJ

07.04. Décisions tarifaires

07.04.01. DR1

07.04.01.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150896DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150897DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150895DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150894DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150892DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150891DR01

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) - 17/03/2015 - - DEC150890DR01

07.04.03. DR3

07.04.03.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - 12/02/2015 - - DEC150615DR03

07.04.09. DR10

07.04.09.07. 2015

- Décision relative au tarif des prestations de la plateforme d'imagerie de l'UPS3156 intitulée Centre de neurochimie - 21/04/2015 - - DEC151114DR10

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée IPCMS - 23/01/2015 - - DEC151092DR10

- Décision relative au tarif des prestations de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 21/04/2015 - - DEC151113DR10

07.04.10. DR11

07.04.10.07. 2015

- Décision relative au tarif des prestations de l'UMR2966, intitulée ULISSE - - - DEC151006DR11

07.04.13. DR14

07.04.13.07. 2015

- Décision relative aux tarifs de la Plateforme d'imagerie photonique de l'UMR3039 intitulée Institut des Technologies Avancées du vivant (ITAV) - 27/03/2015 - - DEC150979DR14

- Décision relative au tarif des matériels communs de l'UMR3039 intitulée Institut des Technologies Avancées du vivant (ITAV) - 27/03/2015 - - DEC150978DR14

07.06. Autres décisions

07.06.02. DR2

07.06.02.07. 2015

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Paris B - 01/04/2015 - - DEC151002DR02

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris B - 01/04/2015 - - DEC151001DR02

07.06.03. DR3

07.06.03.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM) - 03/04/2015 - - DEC151005DR03

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (LAMA) - 31/03/2015 - - DEC150996DR03

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB) - 31/03/2015 - - DEC150995DR03

07.06.05. DR5

07.06.05.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV). - - - DEC151116DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS). - 21/04/2015 - - DEC151121DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR855 intitulée Division technique de l'INSU. - 14/04/2015 - - DEC151043DR05

07.06.11. DR12

07.06.11.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias - 30/03/2015 - - DEC150988DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone - 21/01/2015 - - DEC150870DR12

07.06.12. DR13

07.06.12.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle Evolutive (CEFE) - 13/04/2015 - - DEC151038DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5203 intitulée Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) - 14/04/2015 - - DEC151045DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5120 intitulée botanique et bioinformatique de l'Architecture des Plantes (AMAP) - 02/04/2015 - - DEC151044DR13

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Languedoc-Roussillon - 13/04/2015 - - DEC151039DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM) - 13/04/2015 - - DEC151037DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit - 30/01/2015 - - DEC151036DR13

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2015 - 23/04/2015 - - DEC151094DRH

- Décision arrêtant la liste électorale à l'élection des représentants du personnel à l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) - 27/03/2015 - - DEC150970DAJ

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2015 - 23/04/2015 - - DEC151097DRH

- Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2015 - 23/04/2015 - - DEC151098DRH

- Décision modifiant la décision du 23/11/2012 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - 10/04/2015 - - DEC150992DRH

- Décision portant composition de la Commission de Réforme du Centre national de la recherche scientifique - 20/03/2015 - - DEC150878DRH

- Décision relative au règlement intérieur de la commission consultative paritaire n°1 (CCP 1) compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - 10/04/2015 - - DEC151016DRH

- Décision portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information (CTAI) - 20/03/2015 - - DEC150772DRH

- Décision fixant les modalités d'organisation au CNRS de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) - 27/03/2015 - - DEC150966DAJ

- Décision portant composition du Comité Médical Spécial du Centre National de la Recherche Scientifique - 20/03/2015 - - DEC150877DRH

- Décision modifiant la décision du 19/03/2010 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - 10/04/2015 - - DEC150993DRH

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

102^{ème} séance

jeudi 4 décembre 2014

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 4 décembre 2014.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 17 octobre 2014.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu des débats de la séance du 17 octobre 2014.

3. Budget initial 2015.

Le Conseil d'administration approuve, **par 14 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention**, le projet de budget initial de l'établissement pour 2015 qui s'élève à 3.228.490.769 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2.755.310.229 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 195.130.916 € sur le deuxième agrégat : actions communes ;
- 278.049.624 € sur le troisième agrégat : fonctions support.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.119.140.150 €, incluant une dotation de 5.500.000 € au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC).

Le plafond limitatif d'emplois s'élève à 25.914 ETPT pour 2015.

4. Budget rectificatif n° 3.

Le Conseil d'administration approuve, **par 15 voix pour, 5 abstentions**, le projet de budget rectificatif n° 3 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2014 à 3.809.471.349 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.119.603.583 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 689.867.766 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.104.088.576 €

5. Régime de frais de mission en France métropolitaine

Le Conseil adopte, **par 14 voix pour, 6 voix contre**, les règles de remboursement de l'hébergement pris en charge dans le cadre des missions en métropole au CNRS, définies comme suit, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Per diem	IDF		hors IDF	
	Marché mission *	Arrêté	Marché mission *	Arrêté
Proposition de délibération CA du 4 décembre 2014				
Régime général				
chambre simple	120 €	60 €	90 €	60 €
chambre double	130 €	60 €	110 €	60 €
Experts scientifiques	120 € max et sur justificatifs de frais réels		120 € max et sur justificatifs de frais réels	
Personnalités scientifiques	Frais réels sans plafond, sur décision Président/DGDR			

* Ou en cas d'impossibilité de la part du titulaire du marché d'hébergement de fournir les prestations demandées ou en cas d'imprévisibilité de la mission

Un rapport sera transmis chaque année au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de ces mesures.

6. Rapport sur les personnels mis à disposition (MAD) auprès d'entreprises.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie au Président, le Conseil d'administration prend acte, **par 19 voix pour, et 1 abstention**, de la décision prise par le Président d'accorder à la société SEMIOTINE, une dispense de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes, de M. Emmanuel GIGUET, chargé de recherche 1^{ère} classe.

7. Eméritat 2015.

Le Conseil d'administration décide, **à l'unanimité**, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1^{ères} demandes et demande de renouvellement).

Fait à Paris, le 4 décembre 2014

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

102^{ème} Séance

jeudi 4 décembre 2014

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

Roger GENET

André NIEOULLON

Arnaud JULLIAN

Guy CATHELIN

Christine MUSSELIN

Bernard DAUGERAS

Patrick MONFORT

Francis VELAIN

Olivier DELABROY

Jean-Paul HERTEMAN

Agnès PAILLARD

Yannick BOURLES

Josiane TACK

Christophe BLONDEL

Georges DEPEYROT

Sont absents, excusés :

Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à Christine MUSSELIN

Hélène ROCHE, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Marie-Noëlle SEMERIA, a donné pouvoir à Agnès PAILLARD

Serge GOLDSTEIN-DESROCHES, a donné pouvoir à Olivier DELABROY

Anousheh KARVAR

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Xavier INGLEBERT

Philippe BAPTISTE

Bruno CHAUDRET

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

Invités permanents :

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Marie-Hélène BEAUVAIS

Jean-Jacques RIVY

Invités ponctuels :

Joëlle RAGUIDEAU

Jean-Marie BURGIO

Marie-Pierre COMETS

Patrick NEDELLEC

Jean-Noël VERPEAUX

DEC151022DR01

Décision portant nomination de Mme Caroline BAUER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques et nommant M. Luc BEHAGHEL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 mars 2014 ;

Considérant que **Mme Caroline BAUER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Caroline BAUER**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques à compter du 11 avril 2014.

Mme Caroline BAUER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Caroline BAUER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **08 AVR. 2015**

Le directeur de l'UMR8545
Luc BEHAGHEL


PARIS JOURDAN SCIENCES ECONOMIQUES
UMR 8545
CNRS-EHESS-ENPC-ENS-INRA
48, bd Jourdan 75014 Paris

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

Le Président


Pierre-Cyrille Hautcoeur




Visa de Marc MEZARD, directeur de l'Ecole normale supérieure de Paris



Visa de Arnel DE LA BOURDONNAYE, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech



Visa de François HOULLIER, président-directeur général de l'Inra


P/le Président et par délégation
Le Conseiller National Prévention
Signé : Olivier DEREU



DEC142509DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-Aude Plamont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/07/2014 ;

Considérant que Mme Marie-Aude Plamont a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Aude Plamont, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, à compter du 01/01/2014.

Mme Marie-Aude Plamont exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Aude Plamont est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/10/2014

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC142510DR02

Décision portant nomination de Mme Laetitia Zuccarelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/07/2014 ;

Considérant que Mme Laetitia Zuccarelli a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 08/04/2002 au 10/04/2002 et du 14/05/2002 au 16/05/2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laetitia Zuccarelli, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, à compter du 01/01/2014.

Mme Laetitia Zuccarelli exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laetitia Zuccarelli est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/10/2014

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC150690DR02

Décision portant nomination de M. Luc Pardanaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie et nommant M. Alain Prochiantz en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/06/2014 ;

Considérant que M. Luc Pardanaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 24/05/2005 au 01/07/2005 (6 jours et 2 jours de communication) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc Pardanaud, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, à compter du 01/01/2015.

M. Luc Pardanaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc Pardanaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2015

Le directeur de l'unité
Alain Prochiantz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Serge Haroche

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm
Marie-Pascale Martel

DEC150567DR02

Décision portant nomination de M. Vincent Klein aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (LOCEAN)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (LOCEAN) et nommant Mme Anne-Marie Lézine en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/11/2014 ;

Considérant que M. Vincent Klein a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 13/05/2013 au 15/05/2013 et du 12/06/2013 au 14/06/2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Vincent Klein, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (LOCEAN), à compter du 01/01/2014.

M. Vincent Klein exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent Klein est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2015

La directrice de l'unité
Anne-Marie Lézine

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC150150DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-Claude Jahan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition et nommant M. Jean Lorenceau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2014 ;

Considérant que Mme Marie-Claude Jahan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Claude Jahan, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, à compter du 27/11/2014.

Mme Marie-Claude Jahan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Claude Jahan est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2015

Le directeur de l'unité
Jean Lorenceau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC143322DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Krafft aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu la décision DEC140695INC du 21/02/2014 portant nomination de Mme Hélène Pernot, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu la décision DEC142433INC du 21/11/2014 portant nomination de Mme Hélène Pernot en qualité de directrice de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/10/2014 ;

Considérant que M. Jean-Marc Krafft a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc Krafft ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface à compter du 14/02/2014.

M. Jean-Marc Krafft exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc Krafft est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à paris, le 23/01/2015

La directrice de l'unité
Hélène Pernot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC143271DR04

Décision portant nomination de Mme Thérèse ALLEGRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142131DGDS nommant Monsieur Pierre ROBERT directeur de l'unité de recherche n° UPS3364, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Thérèse ALLEGRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Thérèse ALLEGRE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS3364, à compter du 01/01/2015.


Mme Thérèse ALLEGRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Thérèse ALLEGRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Pierre ROBERT

P. ROBERT
Directeur de l'IRSD


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143194DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Paul BARES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI directeur de l'unité de recherche n° UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Paul BARES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Paul BARES, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213, à compter du 01/01/2015.

M. Jean-Paul BARES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Paul BARES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

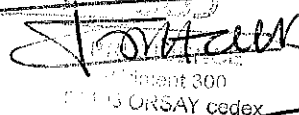
Le directeur de l'unité

Martin CRESPI




Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud;
Le président
Jacques BITTOUN



118 Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

Pour l'INRA,
Le président-directeur général
François HOULLIER



P/le Président et par délégation
Le Conseiller National Prévention
Signé : Olivier DEREU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143195DR04

Décision portant nomination de Mme Catherine MACADRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI directeur de l'unité de recherche n° UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Catherine MACADRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Catherine MACADRE, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213, à compter du 01/01/2015.

Mme Catherine MACADRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine MACADRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.


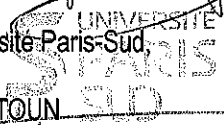

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur de l'unité
Martin CRESPI



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN




01405 ORSAY cedex

Pour l'INRA,
Le président-directeur général
François HOULLIER

P/le Président et par délégation
Le Conseiller National Prévention
Signé : Olivier DEREU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143198DR04

Décision portant nomination de M. Christian BETTONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142120DGDS nommant Monsieur Serge PALACIN directeur de l'unité de recherche n° UMR3685, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Christian BETTONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Christian BETTONI, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR3685, à compter du 01/01/2015.

M. Christian BETTONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christian BETTONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

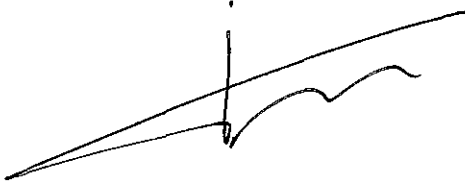
Le directeur de l'unité
Serge PALACIN



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour le CEA,
Le directeur du centre de Saclay
Jacques VAYRON



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143300DR04

Décision portant nomination de Mme Sylvie GAUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Sylvain RAVY directeur de l'unité de recherche n° UMR8502, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Sylvie GAUTIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Sylvie GAUTIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 01/01/2015.

Mme Sylvie GAUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sylvie GAUTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

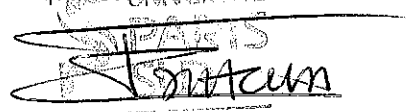
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Sylvain RAVY



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE
1405 GRSAY
91405 GRSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143299DR04

Décision portant nomination de Mme Vanessa DE LA GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Sylvain RAVY directeur de l'unité de recherche n° UMR8502, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Vanessa DE LA GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

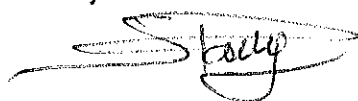
Article 1 : Mme Vanessa DE LA GRANGE, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 01/01/2015.

Mme Vanessa DE LA GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Vanessa DE LA GRANGE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

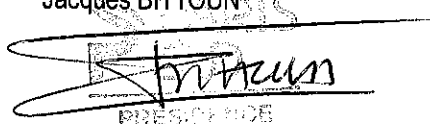
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Sylvain RAVY



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENT
Bâtiment 107
91405 GIF SUR YVETTE CEDEX



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30
F 01 69 82 33 33

DEC143298DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre DALAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Sylvain RAVY directeur de l'unité de recherche n° UMR8502, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Pierre DALAC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

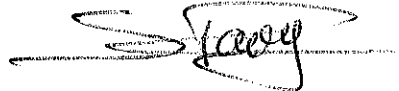
Article 1 : M. Jean-Pierre DALAC, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 01/01/2015.

M. Jean-Pierre DALAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

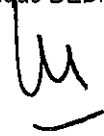
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre DALAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

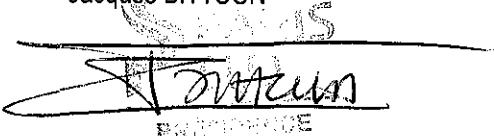
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015
Le directeur de l'unité
Sylvain RAVY



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENT
B...
91405 Gif-sur-Yvette cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143296DR04

Décision portant nomination de M. Benoit CHOTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur David AITKEN directeur de l'unité de recherche n° UMR8182, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Benoit CHOTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Benoit CHOTEAU, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182, à compter du 01/01/2015.

M. Benoit CHOTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

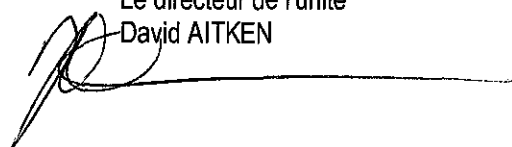
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoit CHOTEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur de l'unité

David AITKEN



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
RESIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur Jacques BITTOUN

Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143295DR04

Décision portant nomination de M. Philippe BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur David AITKEN directeur de l'unité de recherche n° UMR8182, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Philippe BRUNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Philippe BRUNET, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182, à compter du 01/01/2015.

M. Philippe BRUNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

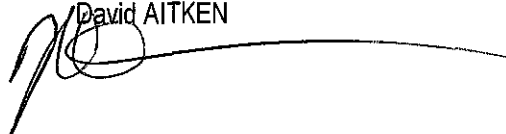
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe BRUNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur de l'unité

David AITKEN



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Professeur Jacques BITTOUN
Président de l'Université Paris-Sud
Bâtiment 60
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143056DR04

Décision portant nomination de Mme Aurélie CHRIST aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI directeur de l'unité de recherche n° UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Aurélie CHRIST a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Aurélie CHRIST, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9213, à compter du 01/01/2015.

Mme Aurélie CHRIST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Aurélie CHRIST est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur de l'unité

Martin CRESPI



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Université Paris-Saclay
Bâtiment 708
91405 ORSAY cedex

Pour l'INRA,
Le président-directeur général
François HOULLIER

P/le Président et par délégation
Le Conseiller National Prévention
Signé : Olivier DEREU



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC151086DR05

Décision portant nomination de M. Jacques Giusiano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service n° 2776 intitulée Pouchet

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121619INSHS du 1^{er} août 2012 nommant Mme Isabelle Dean Rouquet directrice de l'unité propre de service n° 2776 ;

Considérant que M. Jacques Giusiano a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 6 au 8 février et du 26 au 28 mars 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jacques Giusiano, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2776, à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. Jacques Giusiano exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jacques Giusiano est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 avril 2015

La directrice de l'UPS n° 2776
Isabelle Dean Rouquet

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Cavellier

DEC150854INSHS

Décision portant nomination de M. Jérôme Tournadre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP) et nommant Mme Marie-Claire Lavabre directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC142193INSHS en date du 28 novembre 2014 portant cessation de fonction de Mme Sandrine Lefranc et nommant M. Jérôme Tournadre directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Tournadre, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 Avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC150442DR05

Décision portant nomination de M. Bettino Dyvrande aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8183 intitulée centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC141677INSHS du 22 septembre 2014 nommant M. Christian Mouhanna directeur de l'unité mixte n° 8183 intitulée centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°8183 intitulée centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales ;

Considérant que M. Bettino Dyvrande a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 octobre 2009 (1^{ère} session) et du 17 au 19 novembre 2009 (2^{ème} session).

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bettino Dyvrande, Technicien CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8183 intitulée centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. Bettino Dyvrande, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bettino Dyvrande est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 février 2015

Le directeur de l'unité
Christian Mouhanna

Visa du président de l'Université de Versailles
St-Quentin-en-Yvelines
(ou de son délégué)

Visa du délégué régional du CNRS

DEC150989INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Galtier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » et nommant M. Niels Keller, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Niels Keller, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} avril 2015.

II. A compter de cette même date, M. Pierre Galtier, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est nommé directeur par intérim de cette unité jusqu'au 31 août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2015

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC151084DR05

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie Toussaint-Leroy assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 2776 intitulée Pouchet.

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130802DR05 du 2 septembre 2013 portant nomination de Mme Sophie Toussaint-Leroy aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Sophie Toussaint-Leroy dans l'unité propre de service n° 2776 à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 avril 2015

Le délégué régional
du CNRS

Philippe Cavelier

La Directrice de l'UPS 2776

Isabelle Dean Rouquet

DEC142442DR08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 février 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} novembre 2014.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Le directeur de l'unité
Olivier DE VIRON

Visa du président de l'Université de La Rochelle
Gérard BLANCHARD

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC150974DR08

Décision portant nomination de Mme Catherine OUK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC12274DSI du 05 janvier 2012 modifié portant création de l'unité mixte UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL) et nommant M. Michel COGNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du mardi 8 avril 2014 ;

Considérant que Mme Catherine OUK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, d'une durée de 6 jours, organisée par l'université de Limoges du 27 janvier 2014 au 16 octobre 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine OUK, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL), à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mme Catherine OUK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine OUK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 6 mars 2015

Le directeur de l'unité
Michel COGNE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Hélène Pauliat

DEC150934DR08

Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » (TAAM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'UNIT2 UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » (TAAM) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 février 2015 ;

Considérant que Mme Aude QUEIXALOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Ile de France Est du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude QUEIXALOS, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPS44, à compter du 01/04/2015.

Mme Aude QUEIXALOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude QUEIXALOS est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans le 11/03/2015

La directrice de l'unité
Cecile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS

DEC150935DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141009DR08 du 11 mars 2014 portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Patrice MEDINA, dans l'unité du CNRS UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM), à compter du 01/04/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 11/03/2015

La directrice de l'unité
Cecile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS

DEC142957DR10

Décision portant cessation de fonctions de Madame Julie Quillé, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130726DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Madame Julie Quillé aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Julie Quillé, dans l'unité du CNRS UPR22 à compter du 31 décembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 8 décembre 2014

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



Jean-Michel GUENET
Directeur



DEC151083DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130606DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrick Schmoll, dans l'unité du CNRS UMR7367 à compter du 30 avril 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 15 avril 2015

La directrice d'unité
Catherine DELCROIX

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain BERETZ

DEC150245DR10

Décision portant cessation de fonctions de Madame Sandrine Glatron, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130609DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Sandrine Glatron, au sein de l'unité mixte UMR7362 Laboratoire Image, Ville, Environnement à compter du 31 décembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 30 janvier 2015

Le directeur d'unité
Dominique Badariotti

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC150465DR11

Décision portant nomination de M. Claude DUTREILLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR 3394 intitulée MSH-Alpes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC140058INSHS nommant M. Laurent BEGUE en qualité de directeur de l'unité mixte n° USR 3394 intitulée MSH-Alpes;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 février 2015 ;

Considérant que M. Claude DUTREILLY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Claude DUTREILLY, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° USR 3394 intitulée MSH-Alpes à compter du 24 février 2015

M. Claude DUTREILLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude DUTREILLY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 24 février 2015

Le directeur de l'unité
Laurent BEGUE

Laurent BÈGUE
Directeur de la MSH-Alpes

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Visa du président de l'Université



Sébastien BERNARDE II

DEC150963INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle Cogitore aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prorogation de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES) ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1

Mme Isabelle Cogitore, professeur à l'Université Stendhal-Grenoble 3, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES) pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC143220DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle JOUMARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 8191 intitulée SPINTEC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR 8191 intitulée SPINTEC et nommant M. Jean-Pierre NOZIERES en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **6 octobre 2014**

Considérant que Mme Isabelle JOUMARD a suivi la formation initiale d'animateur de sécurité au CEA du 4 au 22 novembre 2013, organisée par le service formation du CEA Grenoble ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle JOUMARD, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 8191 intitulée SPINTEC à compter du **1^{er} janvier 2015**

Mme Isabelle JOUMARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle JOUMARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16/12/2014

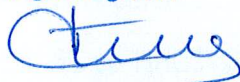
Le directeur de l'unité
Jean-Pierre NOZIERES



Jean-Pierre NOZIERES
Directeur de SPINTEC
UMR 8191 CEA/CNRS/UJF

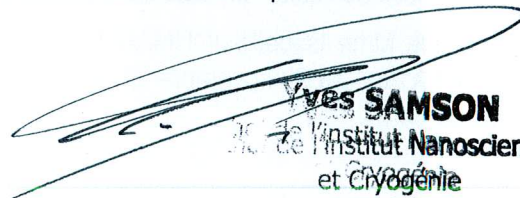
Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du Chef d'établissement partenaire



Yves SAMSON
IC de l'Institut Nanosciences
et Cryogénie



DEC150875DR14

Décision portant nomination de Mme Véronique NALLET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité 5302 intitulée RAPSODEE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° N°122735DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité mixte n° UMR 5302 intitulée RAPSODEE et nommant Mr Ange NZIHOU en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Véronique NALLET a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par le CNRS et l'Université Paul Sabatier du 14 au 16 avril 2014 et du 22 au 24 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique NALLET, (IE CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UMR 5302 intitulée RAPSODEE, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Mme Véronique NALLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Véronique NALLET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 mars 2015

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées

DEC150906INP

Décision portant nomination de Mme Catherine DEMATTEIS aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine DEMATTEIS, ingénieure de recherche de première classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet la coordination des actions de communication de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine DEMATTEIS demeure affectée à la Délégation Midi-Pyrénées (MOY1400), 16 avenue Edouard Belin - BP 24367 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4.

Article 2

Du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015, Mme Catherine DEMATTEIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2015

Le Président

Alain FUCHS

DEC150952DR15

Décision portant nomination de M. Mathieu DUTTINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°121886INC du 21 juin 2012 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Mathieu DUTTINE le 13 mars 2015 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Mathieu DUTTINE, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13 mars 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Mathieu DUTTINE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Aquitaine

www.cnrs.fr/aquitaine

Esplanade des Arts et métiers - BP105

33402 Talence

T. 05 57 35 58 00

F. 05 57 35 58 01

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Mathieu DUTTINE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 23 mars 2015

Le directeur d'unité
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC150859DR15

Décision portant nomination de M. Alain WATTIAUX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°121886INC du 21 juin 2012 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Alain WATTIAUX le 3 mai 2011 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Alain WATTIAUX, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2011.

Article 2 : Missions¹

M. Alain WATTIAUX exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Esplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Alain WATTIAUX sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 mars 2015

Le directeur d'unité
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC150858DR15

Décision portant nomination de M. Eric LEBRAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°121886INC du 21 juin 2012 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Eric LEBRAUD le 3 mai 2011 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric LEBRAUD, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2011.

Article 2 : Missions¹

M. Eric LEBRAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Esplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric LEBRAUD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 mars 2015

Le directeur d'unité
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC150784DR15

Décision portant nomination de M. Laurent CHAMBON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences, dont le Directeur est M. Daniel CHOQUET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent CHAMBON, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5297 à compter du 3 février 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 février 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Daniel CHOQUET

DEC150642DR15

Décision portant nomination de Mme Hélène TABOURET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en octobre 2014 ;

Considérant que Mme Hélène TABOURET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la Délégation Aquitaine du CNRS, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, l'INRA et l'INSERM du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène TABOURET, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 01 février 2015.

Mme Hélène TABOURET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène TABOURET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Eplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 février 2015

Le directeur de l'unité
Olivier DONARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour_
Mohamed AMARA

DEC150641DR15

Décision portant nomination de M. Sébastien MARAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en décembre 2013 ;

Considérant que M. Sébastien MARAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la Délégation Aquitaine du CNRS, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, l'INRA et l'INSERM du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien MARAIS, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), à compter du 01 février 2015.

M. Sébastien MARAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien MARAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Eplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 février 2015

Le directeur de l'unité
Daniel CHOQUET

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du délégué régional de l'Inserm
Philippe LECONTE

DEC150434DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maud SAVE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132661DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de Mme Maud SAVE aux fonctions d'AP,



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Esplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Maud SAVE, dans l'unité du CNRS n° 5254 - Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 31 janvier 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 2 février 2015

Le directeur de l'unité
Olivier DONARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Mohamed AMARA

DEC150924DAJ

Décision portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Christelle Poulain, ingénieure d'étude, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à compter du 1^{er} avril 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2015**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC150999INC

Décision portant nomination de M. Gilles Dujardin et de M. Laurent Fontaine aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6283 intitulée "Institut des Molécules et Matériaux du Mans" - IMMM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans et nommant M. Jean-Marc Grenèche directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

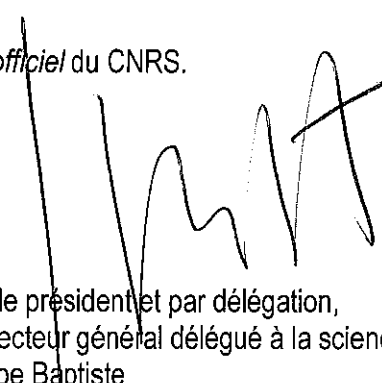
M. Gilles Dujardin, directeur de recherche au CNRS et M. Laurent Fontaine, professeur des universités à l'université du Mans, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 31 août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 0 AVR. 2015


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC150961DR18

Décision portant nomination de M. Jean-François MIGDAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8207 intitulée Unité Matériaux Et Transformation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8207 intitulée Unité Matériaux Et Transformation et nommant M. Alexandre LEGRIS en qualité de directeur ;

Considérant que M. Jean-François MIGDAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INRA du 06/07 au 08/07/2004 et le 17/09/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-François MIGDAL, T, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8207 intitulée Unité Matériaux Et Transformation, à compter du 01/01/2015.

M. Jean-François MIGDAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-François MIGDAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 25/03/2015

Le directeur de l'unité
Alexandre LEGRIS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS



DEC150960DR18

Décision portant nomination de M. Philippe RE COURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences et nommant M. François SCHMITT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Philippe RE COURT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 21 au 23/09/05 et du 24 au 26/10/05,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe RE COURT, IEHC, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences, à compter du 01/01/2015.

M. Philippe RE COURT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe RE COURT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 25/03/2015

Le directeur de l'unité
François SCHMITT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies
Philippe ROLLET

DEC150941DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Coural, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines à compter du 1^{er} mai 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2015

Le Président

Alain Fuchs

DEC150946DAJ

Décision portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Art. 1^{er} – Mme Ophélie Robin est nommée directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, à compter du 1^{er} avril 2015.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2015

Alain Fuchs

DEC150957DAJ

Décision portant cessation de fonction de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

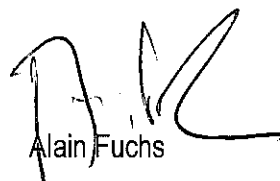
Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} avril 2015.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2015


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13



DEC150945MINT

Décision portant nomination de Madame Véronique Mathet aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Véronique Mathet, ingénieur de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour la Mission pour l'Interdisciplinarité, Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Sa mission a pour objet d'assister la directrice de la MI dans le pilotage du défi Instrumentation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Véronique Mathet reste affectée à la Fédération d'Alembert (ENS Cachan-CNRS, FR 3242).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Le président
Alain Fuchs

DEC151078DR05

Décision portant nomination de Mme Béatrice Jeanmichel aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Béatrice Jeanmichel, Ingénieure d'études de 1^{ère} classe, est nommée, à compter du 1^{er} mai 2015, responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, en remplacement de Mme Sabine Barbut, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC150964DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs ; Enseignement, Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3329, intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche », dont la directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LANCRET, délégation de signature est donnée à Madame Hang LE MINH, Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, et Monsieur Frédéric POUSIN, Directeur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 mars 2015

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Hang LE MINH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3329, intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche », dont la directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hang LE MINH, Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hang LE MINH, délégation est donnée à Monsieur Frédéric POUSIN, Directeur de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2015

La Directrice d'unité
Nathalie LANCRET

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC151024DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMS2414, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine ZANIN, délégation de signature est donnée à Madame Marianne GUEROIS, Maître de conférences, et Madame Chloé DIDELON, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 avril 2015

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Marianne GUEROIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMS2414, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marianne GUEROIS, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne GUEROIS, délégation est donnée à Madame Chloé DIDELON, Ingénieur d'études 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

La Directrice d'unité
Christine ZANIN

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC151026DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9194, intitulée « EXCESS », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, Monsieur Sébastien DAVID, Technicien de classe exceptionnelle, et Edith VERGER, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 avril 2015

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC151027DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9194, intitulée « EXCESS », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET, délégation est donnée à Monsieur Sébastien DAVID, Technicien de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET et de Monsieur Sébastien DAVID, délégation est donnée à Madame Edith VERGER, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Malakoff, le 10 avril 2015

Le Directeur d'unité
Francis KRAMARZ

DEC150954DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3666, Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, dont le directeur est Ludger Johannes ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Barbara Toussaint, Assistant de l'Administration de la Recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Toussaint, délégation est donnée à M. Frédéric Schmidt, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Schmidt, délégation est donnée à M. Christophe Lamaze, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La décision DEC150159DR02 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2015

Le directeur d'unité
Ludger Johannes

DEC150986DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Balland, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies dont le directeur est M. Reynald Pain ;

Vu la décision n° 143166IN2P3 du 19 décembre 2014 portant cessation de fonctions de M. Reynald Pain et nomination de M. Christophe Balland directeur par intérim de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Balland, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Balland, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Mephane, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140418DR02 du 29 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC150987DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7585, intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, dont le directeur est M. Reynald Pain ;

Vu la décision n° 143166IN2P3 du 19 décembre 2014 portant cessation de fonctions de M. Reynald Pain et nomination de M. Christophe Balland directeur par intérim de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Evelyne Méphane, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° 140419DR02 du 29 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2015

Le directeur d'unité
Christophe Balland

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150885DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 141033INC du 3 juillet 2014 portant création de l'unité FRE3677, intitulée Chimie du solide et de l'énergie, dont le directeur est M. Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Alves Dalla Corte, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Alves Dalla Corte, délégation est donnée à M. Alexis Grimaud, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 Mars 2015

Le directeur d'unité,
Jean-Marie Tarascon.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150879DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142717DGDS du 18 décembre 2014 portant création prorogation de l'UMR7633, intitulée Centre des Matériaux, dont le directeur est M. Jacques Besson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Herry, Cadre Administratif de catégorie A (École des Mines), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Herry, délégation est donnée à Mme Anne Piant, Cadre Administratif de catégorie A (Armines) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 Janvier 2015

Le directeur d'unité,
Jacques Besson.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC151033DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Bibette, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8231, intitulée Chimie, Biologie, Innovation, dont le directeur est Jérôme Bibette;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR8231, intitulée Chimie, Biologie, Innovation à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Bibette, directeur de l'unité Chimie, Biologie, Innovation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Bibette, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Pichon, Directeur adjoint et Mme Isabelle Borsenberger, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC151034DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8231 intitulée

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8231, intitulée Chimie, Biologie, Innovation, dont le directeur est Jérôme Bibette;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR8231, intitulée Chimie, Biologie, Innovation à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Pichon, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Pichon, délégation est donnée à Mme Isabelle Borsenberger, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité
Jérôme Bibette

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142845DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Rak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8537 intitulée Laboratoire de phonotique quantique et moléculaire.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8537, intitulée Laboratoire de phonotique quantique et moléculaire, dont la directrice est Mme Isabelle Rak ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joseph Zyss, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 3 décembre 2014

La directrice d'unité
Isabelle Rak

Isabelle LEDOUX
Directrice du L



Isabelle LEDOUX-RAK
Directrice du LPQM



Délégation Île-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC142841DR03

Décision portant délégation de signature à M. Keitaro Nakatani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8531, intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires, dont le directeur est M. Keitaro Nakatani ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien Miomandre, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Miomandre, délégation est donnée à Mme Isabelle Leray-Riou-Kerangal, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Keitaro Nakatani

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Centre National de la Recherche Scientifique

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

01 56 70 76 00
01 45 60 78 81

DEC150653DR03

Décision portant délégation de signature à M. Karam Sab pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8205 intitulée Laboratoire Navier.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8205, intitulée Laboratoire Navier, dont le directeur est M. Karam Sab ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Chevoir, Ingénieur des ponts et chaussées, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Chevoir, délégation est donnée à Mme Nathalie Bussy, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Karam Sab

Karam SAB
Directeur
du laboratoire NAVIER



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC150422DR03

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Nicaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8049, intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, dont le directeur est M. Cyril Nicaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Pesquet, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement ^{du} ~~de la~~ directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Cyril Nicaud



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150420DR03

Décision portant délégation de signature à M. Luis Mir pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8203, intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses, dont le directeur est M. Luis Mir ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim Benihoud, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Benihoud, délégation est donnée à Mme Liliane Massade, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Luis Mir



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC150328DR03

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Riou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7196 intitulée Structure et instabilité des génomes.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7196, intitulée Structure et instabilité des génomes, dont le directeur est M. Jean-François Riou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ester Behmoaras, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ester Behmoaras, délégation est donnée à Mme Fara Rakotoarinjara, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

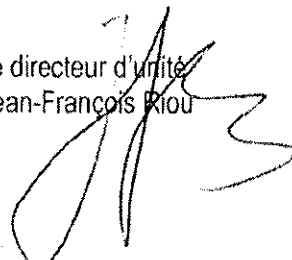
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Jean-François Riou



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



www.cnrs.fr

1000 Europe 126
Centre Belle Épine
91032 Evry cedex

01 56 70 76 00
01 45 60 73 31

DEC150323DR03

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Miomandre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8531, intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires, dont le directeur est M. Fabien Miomandre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Leray-Riou-Kerangal, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Fabien Miomandre



Délégation 15-01-France-201

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T 01 56 70 76 00
F 01 45 60 78 81

DEC150321DR03

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Louis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL 7240 intitulée Biomécanique et appareil respiratoire : une approche multi-échelles.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité ERL7240, intitulée Biomécanique et appareil respiratoire : une approche multi-échelles, dont le directeur est M. Bruno Louis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcel Filoche, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Filoche, délégation est donnée à M. Daniel Isabey, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2015.

Le directeur d'unité
Bruno Louis



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC150317DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Kannouche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR 8200, intitulée Stabilité génétique et oncogénèse dont la directrice est Mme Patricia Kannouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Filippo Rosselli, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Filippo Rosselli, délégation est donnée à Mme Françoise Royer, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 janvier 2015

La directrice d'unité
Patricia Kannouche

Docteur Patricia KANNOUCHE
Directrice UMR 8200 CNRS
INSTITUT DE CANCÉROLOGIE GUSTAVE ROUSSY
Pavillon de Recherche 2
39 rue Camille Desmoulins
94805 VILLEJUIF cedex
Tél. 01 42 11 40 30 / Fax 01 42 11 50 08
E-mail : patricia.kannouche@igr.fr

¹ Pour mémoire le (la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T 01 58 70 76 00
F 01 45 60 78 81

DEC150204DR03

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Benoit Joly, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3705 intitulée Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FRE 3705, intitulée Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés, dont le directeur est M. Pierre-Benoit Joly;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie Rust, responsable de l'administration et du pilotage (Armines), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Rust, délégation est donnée à Mme Dorine Valy, Assistant ingénieur (INRA), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 janvier 2015.



Le directeur d'unité
Pierre-Benoit Joly



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC150077DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Margareta Tengberg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7209 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7209, intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements dont la directrice est Mme Margareta Tengberg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Denis Vigne, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis Vigne, délégation est donnée à Mme Marie Balasse, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis Vigne et Mme Marie Balasse, délégation est donnée à M. Philippe Bearez, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation Île-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

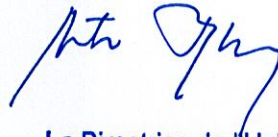
T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2015

La directrice d'unité
Margareta Tengberg



La Directrice de l'Unité
Margareta TENGBERG



Délégation Île-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC150968DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC121215DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

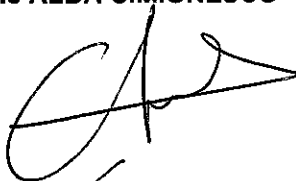
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2015

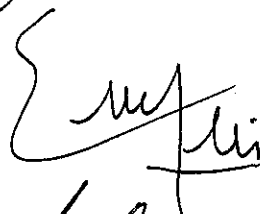


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO



Monsieur Eric ELIOT



Monsieur Alain MENELLE

DEC151018DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sabrina FORMUSO, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina FORMUSO, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina FORMUSO et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 4

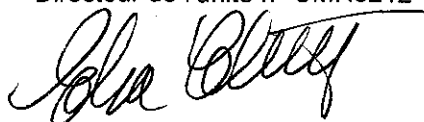
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

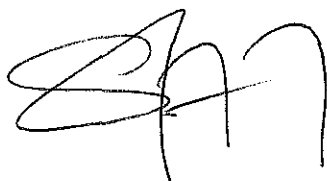
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2015

Madame Eisa CORTIJO
Directeur de l'unité n° UMR8212

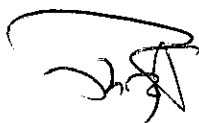


Madame Sabrina FORMUSO

Monsieur François-Marie BREON



Monsieur Philippe BOUSQUET



DEC151017DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212 intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Elsa CORTIJO**, délégation de signature est donnée à **Madame Sabrina FORMUSO**, assistante ingénieure, **Monsieur François-Marie BREON**, chercheur CEA, et **Monsieur Philippe BOUSQUET**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision **DEC142018DR04** du 01/07/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2015



Véronique DEBISSCHOP
Déléguee régionale Ile-de-France Sud

Madame Elsa CORTIJO



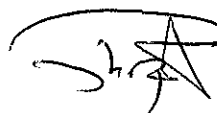
Madame Sabrina FORMUSO



Monsieur François-Marie BREON



Monsieur Philippe BOUSQUET



DEC150969DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ELIOT, délégation est donnée à Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

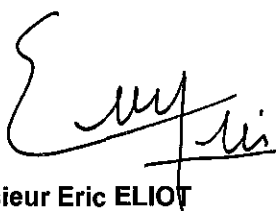
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2015

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO
Directeur de l'unité n° UMR12



Monsieur Eric ELIOT



Monsieur Alain MENELLE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC150856DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142122DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

La décision DEC130891DR04 du 01/03/2013 donnant délégation de signature en qualité de PRM est abrogée.

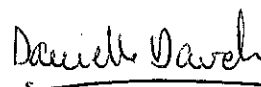
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

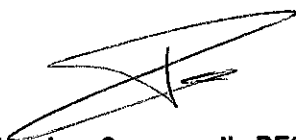
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2015



Madame Danielle DOWEK
Directeur de l'unité n° FR2764



Monsieur Sagayaradje DESSAINTS



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30
F 01 69 82 33 33

DEC150684DR05

Décision portant délégation de signature à M. Costel-Sorin Cojocaru, Mme Laurence Corbel et M. Daniel Lincot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Pere Roca I Cabarrocas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Corbel, IE, à M. Costel-Sorin Cojocaru, CR1 et M. Daniel Lincot, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132852DR05 en date du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 16 février 2015

Le directeur d'unité
M. Pere Roca I Cabarrocas

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150683DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Pere Roca I Cabarrocas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité FR3393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pere Roca I Cabarrocas, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Corbel, IE, à M. Costel-Sorin Cojocaru, CR1 et M. Daniel Lincot, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132348DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16/02/2015

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC150820DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire Lavabre, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Lacour, DR2, M. Jérôme Tournadre, CR1, M. Xavier Jourdan, TCS et Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC141596DR05 du 2 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 mars 2015.

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC151123DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC090167DR05 du 28 décembre 2009 nommant M. Anthony Piorowicz, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC151078DR05 du 20 avril 2015 nommant Mme Béatrice Jeanmichel, aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC131458DR05 du 19 avril 2013 nommant M. Jérôme Paret, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°DEC141310DAJ du 30 avril 2014 nommant Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,

- M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier.

Article 3

La décision n° DEC141485DR05 du 15 mai 2014 est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} mai 2015.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 avril 2015

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur par intérim de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » ;

Vu la décision DEC150023INSU du 02 février 2015 portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Raphaël Pik**, directeur par intérim de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Pik, délégation de signature est donnée à **M. Christian France-Lanord**, Directeur de recherche CNRS, à **Mme Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire générale, et à **Mme Martine Noël**, Assistant Ingénieur CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131842DR06 du 04 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2015

Philippe Piéri

Raphaël Pik

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité par intérim

Isabelle Geoffroy

Martine Noël

La délégataire

La délégataire

Christian France-Lanord

Le délégataire

DEC143336DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian France-Lanord, à Mme Isabelle Geoffroy et à Mme Martine Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » ;

Vu la décision DEC150023INSU du 02 février 2015 portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian France-Lanord**, Directeur de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-Lanord, délégation est donnée à **Mme Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-Lanord et de Mme Isabelle Geoffroy, délégation est donnée à **Mme Martine Noël**, Assistant Ingénieur CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité par intérim

Raphaël Pik

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC151000DR07

Décision portant délégation de signature à M. Djamel Abdelkader ZIGHED, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité USR3385, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le directeur est M. Djamel Abdelkader ZIGHED ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Djamel Abdelkader ZIGHED, directeur de l'unité USR3385, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Djamel Abdelkader ZIGHED, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SAYN, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131346DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC150994DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Pierre JALINOT, Directeur de recherche, et à Mme Andrée DEFOURS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131113DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC151147dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

Vu la décision DEC142480INSMI du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine LUCAS aux fonctions de Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} novembre 2014.

Fait à Orléans, le 05 novembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142875dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno CONSTANTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques» - STIM,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques» - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140474dr08 du 31 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 janvier 2015

Le directeur d'unité
Frédérique BECQ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142861dr08

Décision portant délégation de signature à M. François JEROME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3429 « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche GDR3429, intitulée « Quelles agro-ressources pour quel matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

Vu la décision n°DEC142212INC DU 16 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François JEROME, Professeur, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC142295dr08 du 1^{er} octobre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 décembre 2014

Le directeur d'unité
Bernard CATHALA

DEC142612dr08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

Vu la décision DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, Directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 29 septembre 2014.

Fait à Orléans, le 27 octobre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC 150525dr08

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité n°ERL7368 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC142691dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151142dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée « GDR Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3711, intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, dont la directrice est Mme Claire ELFAKIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ELFAKIR, délégation de signature est donnée à M. Richard DANIELLOU, Professeur, et à M. Yann VITAL, Assistant Ingénieur, Gestionnaire à l'ICOA (UMR7311), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi
Patricia MADRIERES

DEC151141dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697, intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, dont le directeur est M. Olivier HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi
Patricia MADRIERES

DEC151139dr08

Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée « INCREASE » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR3707, intitulée « INCREASE », dont le directeur est M. François JEROME ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi
Patricia MADRIERES

DEC151138dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142641dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151137dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P', par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur, Directeur-adjoint de l'UPR3346
- M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM
- M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PMM
- M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC
- M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur adjoint du département D2 FTC
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC
- M. Mihaï ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative,
- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PMM
- Mme Françoise ASTIER, Assistante-ingénieure, gestionnaire du département D1 FTC
- M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC
- M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1,
- Mme Sabine REINER, Assistante Ingénieur, Gestionnaire principale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142640dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 février 2015

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151136dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation de signature est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 4 000 €uros, à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure.

Article 4

La présente décision abroge la décision n°DEC142642dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC151049DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS) et prolongeant Mme. Eva Pebay-Peyroula, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC1505871NSB en date du 3 avril 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Winfried WEISSENHORN, directeur par intérim de l'UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSENHORN, directeur par intérim de l'UMR5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR1 CNRS, directeur-adjoint, à Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, adjointe au directeur de l'unité en charge des affaires administratives, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €, et à Mme Isabelle DOS SANTOS, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €.

Article 3

La décision n° 123087DR11 du 5 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 avril 2015



Le délégué régional
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Winfried WEISSENHORN

E-mail : winfried.weissenhorn@ibs.fr..., Directeur de l'unité : IBS

Code Unité : UMR 5075..... Intitulé : INSTITUT DE BIOLOGIE STRUCTURALE

Adresse : 71 Avenue des Martyrs – CS10090 38044 GRENOBLE CEDEX 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	WEISSENHORN Winfried		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	NEYTON Jacques D. J. B. - D. B. C. S. - D. B. C. S.		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	RAMON Joséphine Professeur des universités		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DUVERNAY Anaïs Chargée de mission		OUI	OUI	10 000,00 €
Mandataire éventuel	DOS SANTOS Isabelle		OUI	OUI	4 000,00 €

Date : 9 Avril 2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

Pr Winfried WEISSENHORN
Directeur

Institut de Biologie Structurale

DEC150062DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC120204INSU du 15 février 2012 portant création de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est Stéphane GAFFET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane GAFFET**, délégation de signature est donnée à M. Daniel Gilles BOYER, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC133189DR20 du 13/11/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : S. GAFFET

Signature :

Paraphe :

Le délégataire :

Nom : DG BOYER

Signature :

Paraphe :

DEC150063DR12

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilles BOYER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120204INSU du 15 février 2012 portant création de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est Stéphane GAFFET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Daniel Gilles BOYER, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2015

Le directeur d'unité
Stéphane GAFFET

Le délégataire :

Nom : DG BOYER

Signature :

Paraphe :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150864DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Bruno TORRESANI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno TORRESANI**, délégation de signature est donnée à M. Serge TROUBETZKOY, PR, et à Mme Brigitte MOUROT, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140022DR12 du 02 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 mars 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : B. TORRESANI
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : S. TROUBETZKOY	Nom : B. MOUROT
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC150240DR12

Décision portant délégation de signature à M. François QUANTIN directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de Recherches sur l'Architecture Antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée «Institut de recherches sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

Vu la décision DEC150065INHS du 23 janvier 2015 nommant M. François QUANTIN directeur de l'USR3155 à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François QUANTIN, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IR, à Mme Nathalie ANDRE, IR, à Mme Stéphanie ZUGMEYER, IE et à Mme Cécile DURVYE, docteur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132859DR12 du 4 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur

Nom : F. QUANTIN Signature :
Paraphe :

Les délégataires

Nom : A. BADIE Signature :	Nom : N. ANDRE Signature :	Nom : S. ZUGMEYER Signature :	Nom : C. DURVYE Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC150790DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9214, intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9214, intitulée *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles*, dont le directeur est M. Jacques MERCIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain RICHARD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain RICHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pascal De SANTA BARBARA, Chef d'équipe ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Jacques MERCIER

DEC150056DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3689, intitulée Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FRE3689, intitulée *Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé*, dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre DIAMANTE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DIAMANTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Martine MICHAUD, Gestionnaire Financière ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Jean-Michel MESNARD

DEC150951DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC150924DAJ portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 4, 5 et 6 de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 susvisée les termes « Monsieur Jean-Marc Le Martin, adjoint de la déléguée régionale » sont remplacés par les termes « Mme Christelle Poulain, adjointe de la déléguée régionale ».

Art. 2. – A l'article 6 de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 susvisée les termes « M. Olivier Le Brun et Mme Marie-Claire Bertelle, adjoints à la cheffe du service des ressources humaines » sont remplacés par les termes « Mme Marie-Claire Bertelle, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 AVR. 2015


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Valero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte internationale n°3614, intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, dont la directrice est Myriam Valero ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André Themelin, ingénieur de recherche 2^e classe, Mme Béatrice Noblot, ingénieur d'études de 1^e classe, Mme Dominique Le Duff, assistant ingénieur et M. Denis Roze, chargé de recherche de 1^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 22 avril 2015

La directrice d'unité

Myriam VALERO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151067DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Valero, directrice de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte internationale n°3614, intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, dont la directrice est Myriam Valero ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Myriam Valero, directrice de l'unité mixte internationale n°3614, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Valero, délégation de signature est donnée à M. André Themelin, ingénieur de recherche 2^e classe, Mme Béatrice Noblot, ingénieur d'études de 1^e classe, Mme Dominique Le Duff, assistant ingénieur et M. Denis Roze, chargé de recherche de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'information

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'information, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Féron, professeur des universités, M. Joël Charrier, maître de conférences des universités classe normale et M. Alain Le Corre, professeur des universités 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lannion, le 22 avril 2015

Le directeur d'unité

Pascal BESNARD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151032DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à M. Patrice Féron, professeur des universités, M. Joël Charrier, maître de conférences des universités classe normale et M. Alain Le Corre, professeur des universités 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 avril 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC150884DR18

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand GEAY, directeur de l'unité UMR7319, CURAPP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-pas de Calais et Picardie à compter du 01/01/2011 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7319, intitulée « Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie », dont le directeur est Bertrand GEAY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand GEAY ? directeur de l'unité UMR7319, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

1 Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GEAY, délégation de signature est donnée à M. Bruno AMBROISE, directeur adjoint, M. Franck KRAWCZYK, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122598DR18 du 30 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...Lille, le 16 mars 2015

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC150942DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

Vu la décision DEC100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence Bouyer, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;

Vu la décision DEC100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane Enamé, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine Jallut, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;

Vu la décision DEC100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal Loisel, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

Vu la décision DEC100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine Bec, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

Vu la décision DEC100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Gresik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC111651DAJ du 22 août 2011 portant nomination de Mme Liliane Flabbée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

Vu la décision DEC121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121522DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121523DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC123088DAJ du 27 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service central des concours ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines ;

Vu la décision DEC142419DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC150941DAJ portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche comprenant notamment :
 - les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié pour la région Ile-de-France ;
 - les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;
 - les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
 - les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;
 - les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées.
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;

- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;
- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Liliane Flabbée, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- Mme Hélène Lebas, responsable du Service développement professionnel chercheurs,
- M. François Gautron, responsable du Service développement ITA,
- Mme Brigitte Thibault, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion,
- Mme Florence Bouyer, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique,
- Mme Christiane Enamé, responsable du Service formation et itinéraires professionnels,
- Mme Martine Jallut, responsable du Service conseil et expertise juridique,
- M. Pascal Loisel, responsable du Service systèmes et traitement de l'information,
- Mme Ghislaine Bec, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap,

- Mme Corinne Quilgars Kacer, responsable du Service développement social,
- M. Sébastien Gresik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, M. François Patard, adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail,
- M. Jean Baty, responsable du Service central des concours.

à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC150666DAJ du 18 février 2015 portant délégation de signature à la Direction des ressources humaines, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2015

Le Président

Alain Fuchs

DEC150947DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

Vu la décision DEC150946DAJ du 31 mars 2015 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} avril 2015, au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

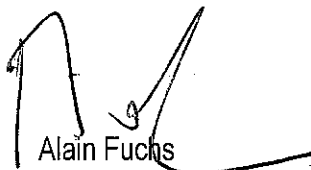
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 31 mars 2015



Alain Fuchs

DEC151030DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Besancenot, ambassadeur de France auprès du Royaume d'Arabie saoudite

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 7 mai 2007 portant nomination de M. Bertrand Besancenot aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès du Royaume d'Arabie saoudite ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le projet de protocole d'entente conclu entre la « *King Abdulaziz City for Science and Technology* » (KACST) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Bertrand Besancenot, ambassadeur de France auprès du Royaume d'Arabie saoudite, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le protocole d'entente conclu entre la « *King Abdulaziz City for Science and Technology* » et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

Alain Fuchs

DEC150896DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme MICROSCOPIE PHOTONIQUE de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

P/bo Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

AP Mounaud

Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs de Microscopie photonique
Prestations facturées à l'heure

	Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé
Spinning	15,00 €	20,00 €	90,00 €	20,00 €	30,00 €	120,00 €
Confocal	20,00 €	45,00 €	110,00 €	30,00 €	60,00 €	140,00 €
Vidéomicroscopie	5,00 €	10,00 €	30,00 €	7,00 €	20,00 €	50,00 €
Traitement et analyse d'images	Sans objet	Sans objet	Sans objet	2,00 €	10,00 €	50,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Trafic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150897DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme PROTEOMIQUE de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

P/b Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

AF Mounaud

Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs Protéomique
Prestations facturées à la pièce, sauf indication contraire

	IJM, CNRS, P7	Autres Académiques	Privé
Découpe de Spots sur gel	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Digestion	10,00 €	15,00 €	25,00 €
Dessalage	2,00 €	3,00 €	5,00 €
Dépôt sur cible maldi	0,50 €	1,00 €	2,00 €
Pré-fractionnement nano-Lc-Maldi	60,00 €	80,00 €	180,00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap	120,00 €	180,00 €	280,00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap+ETD	140,00 €	200,00 €	300,00 €
ESI: Infusion manuelle (heure)	80,00 €	100,00 €	150,00 €
ESI: Infusion automatisée (tip)	10,00 €	15,00 €	30,00 €
Maldi	5,00 €	10,00 €	30,00 €
Aquisition LC-Maldi	60,00 €	80,00 €	180,00 €
Retraitement des données	- €	- €	50,00 €
Destruction des échantillons	- €	3,00 €	10,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mfi	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Trafic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150895DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme MICROSCOPIE ELECTRONIQUE de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

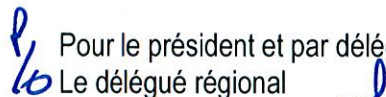
Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

 Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs de microscopie électronique

	Utilisateurs Autonomes			Utilisateurs Assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres Académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres Académiques	Privé
Ultracytomicrotome (heure)	8,00 €	8,00 €	34,00 €	12,00 €	34,00 €	75,00 €
Microtome à température ambiante (heure)	5,00 €	5,00 €	15,00 €	8,00 €	30,00 €	60,00 €
Immuno marquage (échantillon)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	85,00 €	200,00 €	400,00 €
Préparation d'échantillons à température ambiante (échantillon)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20,00 €	40,00 €	80,00 €
Microscopie électronique (l'heure)	23,00 €	23,00 €	80,00 €	29,00 €	77,00 €	150,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Traffic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150894DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme HEBERGEMENT ANIMAL de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.


Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

 Pour le président et par délégation,
Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs Hébergement animal
Prestations facturées à la pièce, tarif au mois

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Cage souris	7,00 €	11,00 €	20,00 €
Zone expérimentale souris	18,00 €	35,00 €	70,00 €
Isolateur souris	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Cage rats	10,00 €	15,00 €	30,00 €
Bac amphibien	7,00 €	20,00 €	40,00 €

Boîtes de transport	Tarif unique
Grande boîte	18,00 €
Petite boîte	16,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Trafic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150892DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme HEBERGEMENT SOURIS Zone EOPS de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.


Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

 Pour le président et par délégation,
Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs Hébergement de souris en Zone EOPS
Prestations facturées à la pièce, tarif au mois

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Cage souris	24,00 €	30,00 €	60,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Trafic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150891DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme EXPERIMENTATION ANIMALE de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs d'Expérimentation animale
Prestations facturées à la pièce, sauf indication contraire

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Transgénèse	1 400,00 €	3 760,00 €	5 000,00 €
PCR + extraction	2,25 €	7,00 €	15,00 €
PCR seule	1,00 €	5,00 €	10,00 €
Assistance technique (heure)	5,00 €	25,00 €	50,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Trafic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150890DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142566DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A ;

Vu la décision n° DEC142567DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription de Paris A notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme CYTOMETRIE de l'unité UMR7592 intitulée institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM ainsi que l'équipe de l'IJM « ERL U950 » listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry s/Seine, le 17 mars 2015

P/s Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

AF Duval

Patrick MOUNAUD

Anne-Françoise DUVAL
Adjointe au délégué régional
circonscription Paris A du CNRS



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Barème des tarifs de Cytométrie
Prestations facturées à l'heure

	Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	JJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé	JJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé
Analyseur	30,00 €	50,00 €	80,00 €	40,00 €	73,00 €	140,00 €
Trieur	Sans objet	Sans objet	Sans objet	60,00 €	60,00 €	200,00 €
Imageur	Sans objet	Sans objet	Sans objet	40,00 €	40,00 €	200,00 €

=

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numero	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULLIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogénèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Miti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globe rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7
U950	Thierry GALLI	Traffic membranaire normal et pathologique	IJM-Université Paris-Diderot

DEC150615DR03

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

Vu la décision n°DEC142569DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 février 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Alsace

DEC151114DR10

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme d'imagerie de l'UPS3156 intitulée Centre de neurochimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme d'imagerie de l'UPS 3156 intitulée Centre de neurochimie sont fixés comme suit :

Prestations effectuées :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6131	Mise à disposition du laboratoire de préparation (CNRS)	7.00
6132	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres EPST)	7.00
6133	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres partenaires externes)	43.50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6134	Préparation à chaud pour microscope électronique (CNRS)	14.50
6135	Préparation à chaud pour microscope électronique (autres EPST)	14.50
6136	Préparation à chaud pour microscope électronique (autres partenaires externes)	60.50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6137	Préparation à froid pour microscope électronique (CNRS)	11.50
6138	Préparation à froid pour microscope électronique (autres EPST)	11.50
6139	Préparation à froid pour microscope électronique (autres partenaires externes)	46.50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6140	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) (CNRS)	10.00
6141	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) (autres EPST)	10.00
6142	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) (autres partenaires externes)	45.50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6143	Immunomarquages (CNRS)	11.50
6144	Immunomarquages (autres EPST)	11.50
6145	Immunomarquages (autres partenaires externes)	47.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 4 heures
6146	Mise à disposition Ultracut (CNRS)	44.00
6147	Mise à disposition Ultracut (autres EPST)	44.00
6148	Mise à disposition Ultracut (autres partenaires externes)	188.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 4 heures
6149	Coupe à l'Ultracut (CNRS)	86.00
6150	Coupe à l'Ultracut (autres EPST)	86.00
6151	Coupe à l'Ultracut (autres partenaires externes)	256.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 4 heures
6152	Mise à disposition d'un diamant (CNRS)	11.00
6153	Mise à disposition d'un diamant (autres EPST)	11.00
6154	Mise à disposition d'un diamant (autres partenaires externes)	55.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 4 heures
6155	Mise à disposition du microscope électronique (CNRS)	56.00
6156	Mise à disposition du microscope électronique (autres EPST)	56.00
6157	Mise à disposition du microscope électronique (autres partenaires externes)	196.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 4 heures
6158	Observation au microscope électronique (CNRS)	94.00
6159	Observation au microscope électronique (autres EPST)	94.00
6160	Observation au microscope électronique (autres partenaires externes)	270.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 10 échantillons
6161	Métallisation (CNRS)	11.00
6162	Métallisation (autres EPST)	11.00
6163	Métallisation (autres partenaires externes)	47.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6164	Point critique (CNRS)	11.00
6165	Point critique (autres EPST)	11.00
6166	Point critique (autres partenaires externes)	47.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6167	Analyse d'images (CNRS)	11.00
6168	Analyse d'images (autres EPST)	11.00
6169	Analyse d'images (autres partenaires externes)	47.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6170	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (CNRS)	32.00
6171	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres EPST)	32.00
6172	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres partenaires externes)	80.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6173	Mise à disposition du vidéo-microscope (CNRS)	23.00
6174	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres EPST)	23.00
6175	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres partenaires externes)	72.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6176	Mise à disposition du microscope LV 200 (CNRS)	2.50
6177	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres EPST)	2.50
6178	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres partenaires externes)	49.00

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

21 AVR. 2015

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLE

DEC151092DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée IPCMS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR 7504 intitulée IPCMS sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1/01/2014. Cette décision annule et remplace la décision DEC141963DR10.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 23/01/2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Code Article	Nature prestation	Tarif HT €
A/ Prestation du MET-JEOL2013		Tarif / jour
5731	Activités de formation pour l'Université de Strasbourg	150,00
6081	Activités de mesure de microscopie sans expert IPCMS pour laboratoire CNRS	400,00
5732	Activités de mesure de microscopie sans expert IPCMS pour laboratoire d'autres EPST ou Universités	400,00
6082	Activités de mesure de microscopie avec expertise IPCMS pour laboratoire CNRS	500,00
5733	Activités de mesure de microscopie avec expertise IPCMS pour laboratoires d'autres EPST ou universités	500,00
5734	Activités de mesure de microscopie pour le secteur privé	1 180,00
B/ Utilisation salle ST'Nano		Tarif / heure
5735	Activités de formation pour l'université de Strasbourg	25,00
6083	Activités d'utilisation de la plateforme STnano pour laboratoire CNRS	100,00
5736	Activités d'utilisation de la plateforme STnano pour laboratoire d'autres EPST ou Université	100,00
5737	Activités d'utilisation de la plateforme STnano pour le secteur privé	250,00



Délégation Alsace

DEC151113DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		

1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
6. Analyse HPIC : tarif unitaire		
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00

D) DOSIMETRIE RAMSES

2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00

E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA

Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...

1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)

1956	Prix par examen	14,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1957	Prix par examen	34,00
3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
*HCS = hors contrôles sanitaires		

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20

1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	31,70

	tarif organismes privés	
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE RAMSES	
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	

1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
3. Forfait hébergement		
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
*HCS = hors contrôles sanitaires		

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **21 AVR. 2015**

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC151006DR11

Décision relative au tarif des prestations de l'UPS2966, intitulée ULISSE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC120002DAJ en date du 17 janvier 2012 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes.

Vu la décision n° DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif forfaitaire annuel des prestations de logistique est proposé sous deux options, il sera réalisé par l'entité UPS2966 intitulée ULISSE :

- ❖ Tarif de 1000 euros montant en € HT (TVA au taux en vigueur)

Ce tarif comprend un contrat d'adhésion classique incluant : un accès prioritaire aux services d'ULISSE, réponse sous 48 heures à toute demande. Un nombre d'opérations **illimitées** avec accès privilégiés et nominatifs aux services express, et assistance d'un conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.

- ❖ Tarif de 500 euros montant en € HT (TVA au taux en vigueur)

Ce tarif comprend un contrat d'adhésion dit de « petite unité ».
Ces prestations couvriront, sur demande, le traitement de **5 opérations** de logistiques par an. En cas de dépassement en cours d'année de ces 5 opérations, une nouvelle adhésion sera automatiquement appliquée comportant le règlement de 1000 euros HT (TVA en vigueur) pour des prestations illimitées (cf. tarif ci-dessus).
Cette nouvelle adhésion s'étendra sur l'année suivante à compter de la date de la deuxième souscription.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 03 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC150979DR14

Décision relative aux tarifs de la Plateforme d'imagerie photonique de l'UMS3039 intitulée Institut des Technologies Avancées du vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC1425558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme d'imagerie Photonique par l'UMS 3039, intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

TARIFICATION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE PHOTONIQUE - ITAV - 2015

Prix de l'heure d'utilisation (€ HT)

Appareil	ITAV et pépinière CPP	Secteur Public	Secteur Privé
Confocal (tarif jour)	18.00	31.50	63.00
Confocal (tarif nuit et weekend)	3.50	6.00	12.00
Multiphoton (tarif jour)	18.00	40.00	80.00
Multiphoton (tarif nuit et weekend)	3.50	7.50	15.00
SPIM	6.50	30.50	61.00
Macrofluor	0.50	3.00	6.00
DM5000	0.50	3.00	6.00
ARRAYSCAN	15.00	46.27	84.00
Vidéomicroscope	3.00	11.50	23.00
Vidéomicroscope APOTOME	4.00	18.00	36.00
MacroSPIM	2.00	14.50	29.00
MacroSPIM - accompagné	23.50	35.50	71.00
MACSQuant	6.00	18.00	36.00
Light Cycler 480	3.00	8.00	16.00

TRAITEMENT ET MODELISATION POUR L'IMAGERIE BIOLOGIQUE

Traitement et modélisation pour l'imagerie biologique traitement et analyses d'images - stations seules	15.00	16.50	33.00
Traitement et modélisation pour l'imagerie biologique traitement et analyses d'images - accompagné	15.00	16.50	109.00

DEC150978DR14

Décision relative au tarif des matériels communs de l'UMS3039 – Institut des Technologies Avancées du vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC1425558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur les matériels communs par l'UMS3039 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3

Cette décision abroge la décision tarifaire n° DEC140831DR14 du 28 février 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

Tarifs Matériels Communs 2015 - ITAV - USR3505

Prix/h en €	ITAV-Recherche Pépinère du CPP	Secteur Public	Secteur Privé
CRYOSTAT	2.00	7.00	14.00
Prise d'images Protéines	1.00	6.00	12.00
CYTOMETRE ACCURI	2.00	9.50	19.00
HISTOLOGIE PARAFFINE	5.00	10.00	20.00
Salle de culture	5.50	14.00	28.00
Environnement de Laboratoire	6.00	18.00	36.00

DEC151002DR02

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Paris B

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC140807DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Paris B, sans droit de vote :

- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO : SNPREES-FO.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01 Avril 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC151001DR02

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris B

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° 140807DAJ du 18 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris B, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentant(s) titulaire(s) – 2 représentant(s) suppléant(s)
- SNCS-FSU : 1 représentant(s) titulaire(s) – 1 représentant(s) suppléant(s)
- SNIRS-CGC : 0 représentant(s) titulaire(s) – 0 représentant(s) suppléant(s)
- SNPRES-FO : 0 représentant(s) titulaire(s) – 0 représentant(s) suppléant(s)
- SNPTES : 0 représentant(s) titulaire(s) – 0 représentant(s) suppléant(s)
- SNTRS-CGT : 3 représentant(s) titulaire(s) – 3 représentant(s) suppléant(s)
- SUD Recherche EPST : 1 représentant(s) titulaire(s) – 1 représentant(s) suppléant(s)

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01 avril 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC02001BPC du 29 mai 2002 portant création de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Cyril Nicaud ;
le directeur – adjoint de l'unité : Jean-Christophe Pesquet ;
- 8 membres élus :
Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Venceslas Biri, Claire David, Laurent George, Samuele Giraud, Jean-Yves Thibon, Stéphane Vialette ;
Collège Doctorants : Elodie Puybareau ;
Collège ITA/BIATSS : Corinne Palescandolo ;
- 5 membres nommés : Michel Couprie, Panayota Tita Kyriacopoulou, Renaud Marlet, Jamel Najim, Abderrazak Rachedi.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC150996DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (LAMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC020005DRES du 02 décembre 2002 portant création de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (LAMA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (LAMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Stéphane Sabourau ;
le directeur – adjoint de l'unité : Olivier Guédon ;
- 9 membres élus :
Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs :
Sous-collège A : Rémi Rhodes, Stéphane Seuret ;
Sous-collège B : Julien Brémont, Luc Deléaval, François Vigneron, Pierre-André Zitt ;
Sous-collège C (doctorants et autres personnels permanents) : Marwa Banna, Zeina Yassine ;
Collège ITA/BIATSS : Laurent Marciniszin ;
- 4 membres nommés :
Sous-collège A : Cristina Butucea-Rio, Hajer Bahouri ;
Sous-collège B : David Doyen, Laurent Mazet.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 31 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité : Philippe Grandcolas ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Marianne Elias, Guillaume Lecointre, Nicolas Puillandre, Sarah Samadi, Géraldine Veron ;
 - Collège ITA/BIATSS : Raphaël Cornette, Romain Garrouste, Visothéary Rivière-Ung ;
 - Collège Etudiants/Post-doctorants/Ingénieurs contractuels : Anaëlle Soulebeau, Camille Desjonqueres ;
- 9 membres nommés : Vincent Bels, Christiane Denys, Claudie Doums, Eric Guilbert, Thomas Haevermans, Violaine Llaurens, Frédéric Legendre, Marc-André Seloisse, Régine Vignes-Lebbe.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 31 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC151116DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8100.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés :

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC151121DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7231.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 avril 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC151043DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 7 membres élus ;
- 1 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14/04/2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC150988DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision n°10A004DSI du 18/12/09 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8562, intitulée « Centre Norbert Elias », dont le directeur est Jean BOUTIER ;

Vu la décision DEC121680INSHS du 21/06/12 nommant la directrice de l'unité UMR 8562, intitulée « Centre Norbert Elias », Mme Suzanne DE CHEVEIGNE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité,
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus :
 - 1 ITA/BIATSS ;
 - 5 Chercheurs ou enseignants-chercheurs ;
 - 2 doctorants ou post-doctorants ou allocataires temporaire d'enseignement et de recherche remplissant les critères selon article 2b ;
- 4 membres nommés :
 - 1 ITA/BIATSS ;
 - 3 Chercheurs ou enseignants chercheurs

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 mars 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC150870DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7289, intitulée « Institut des neurosciences de la Timone», dont le directeur est Guillaume MASSON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7289, Institut de Neurosciences de la Timone.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - 3 représentants du collège des chercheurs – enseignants-chercheurs (non chefs d'équipe) ;
 - 3 représentants du collège des ITAs - BIATSS ;
 - 1 représentant du sous-collège des post-doctorants (plus un suppléant) ;
 - 1 représentant du sous-collège des étudiants en thèse (plus un suppléant) ;
- 3 membres nommés : 1 représentant des chefs d'équipe, 1 représentant du collège des chercheurs-enseignants-chercheurs, le secrétaire général.

- 3 membres invités permanents : le représentant du pôle Neurosciences Cliniques, le représentant du pôle de Psychiatrie, un représentant du pôle Médecine Physique et Réadaptation.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC151038DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle Evolutive (CEFE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle Evolutive (CEFE)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle Evolutive (CEFE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/04/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC151045DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5203 intitulée Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/04/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC151044DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5120 intitulée botAnique et bioinforMatique de l'Architecture des Plantes (AMAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5120 botAnique et bioinforMatique de l'Architecture des Plantes (AMAP)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5120 botAnique et bioinforMatique de l'Architecture des Plantes (AMAP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés ;
- 2 membres invités permanents.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02/04/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC151039DR13

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Languedoc-Roussillon

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 11 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjoint à la déléguée régionale ;
- 5 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 2 membres experts.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13 avril 2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC151037DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/04/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC151036DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5815 Dynamiques du Droit,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5815 Dynamiques du Droit.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- pas de membre nommé ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30/01/2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC151094DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2015.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 8 janvier 2015, 19, 20 février 2015, 2 et 3 mars 2015,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2015.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BAPTISTE Philippe, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 10 membres de droit

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. MOURARD Denis, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. REMOND Yves, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou M. KELLER Niels, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou M. BLANC Stéphane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme GUILLEMAUD MUELLER Dominique, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme LERESCHE Nathalie, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 10 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- M. AMBLARD Pierre-Olivier, Directeur de recherche du CNRS, Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique - ST MARTIN D'HERES, membre élu de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme AUJARD Fabienne, Directeur de recherche du CNRS, Mécanismes Adaptatifs et Evolution - BRUNOY, membre élu de la section 26 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge - MARNE LA VALLEE, membre nommé de la section 41 du comité national.
- Mme CALLEBAUT Isabelle, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - PARIS, membre nommée de la section 16 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme ESCUDIE Daniele, Directeur de recherche du CNRS, Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon - VILLEURBANNE.
- Mme GUE Anne Marie, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, TOULOUSE, membre nommée de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- Mme MARIE-BEGUE Emmanuelle, Chargé de recherche du CNRS, Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, PARIS, membre élue de la section 11 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- M. NADAL Jean-Pierre, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de physique statistique de l'ENS - PARIS, membre nommé de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.
- M. PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA Eduardo, Directeur de recherche du CNRS, Génétique des génomes - PARIS, membre nommé de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme VIGIER Nathalie, Chargé de recherche du CNRS, Laboratoire d'océanographie de Villefranche - VILLEFRANCHE SUR MER, membre nommé de la section 30 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BLUM Michael, Chargé de recherche du CNRS, Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble - LA TRONCHE, membre nommé de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme BORDE Valerie, Directeur de recherche du CNRS, Dynamique du noyau - PARIS, membre nommée de la section 21 du comité national.
- M. CHAMPY Florent, Centre d'étude et de recherche Travail, Organisations, Pouvoirs - TOULOUSE, membre nommé de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.
- Mme DUBOIS Joelle, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Chimie des Substances Naturelles - GIF SUR YVETTE, membre élu de la section 16 du comité national.
- Mme GEHRKE Mai, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications - PARIS, membre nommée de la section 41 du comité national.
- Mme GRISON Claude, Professeurs des universités, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - MONTPELLIER, membre nommée de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- Mme LOUIS Catherine, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de Réactivité de Surface - IVRY SUR SEINE, membre élue de la section 14 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.
- M. REVERDIN Gilles, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques - PARIS, membre élu de la section 19 du comité national.
- Mme REVERON CABOTTE Helen, Chargé de recherche du CNRS, Matériaux : Ingénierie et Science - VILLEURBANNE, membre élue de la section 9 du comité national.
- Mme VIGNOLO Patrizia, Professeur des universités, membre nommée de la section 2 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Alain FUCHS

DEC150970DAJ

Décision arrêtant la liste électorale de l'élection des représentants du personnel à l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2015 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des EPSCP et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2015 susvisé, la liste électorale des agents du CNRS, pour le renouvellement des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est arrêtée par la présente décision.

Art. 2 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 27 mars 2015

Alain FUCHS



DEC151097DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2015.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis du conseil scientifique du 19 janvier 2015,

Vu l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 8 janvier 2015, 19, 20 février 2015 2 et 3 mars 2015,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2015.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BAPTISTE Philippe, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 11 membres de droit

- Le Directeur général délégué aux ressources, ou le Directeur des ressources humaines, son représentant.
- Le Directeur de l'institut des sciences de l'information et de leur interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, directeur adjoint scientifique, son représentant.

- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou Mme HAUSER Danièle, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. LUCAS Bruno, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme ROY Christelle, Directeur de recherche, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme PERRIN Marie Yvonne, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou Mme PRADIER Claire Marie, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur de l'Institut écologie et environnement, ou M. LAMARE Sylvain, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 11 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- M. ACKERER Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg - STRASBOURG, membre nommé de la section 30 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- Mme ANDRAUD Marie-Chantal, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de chimie - LYON, membre nommée de la section 12 du comité national.
- Mme BACROIX Brigitte, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux - VILLETANEUSE.
- M. BARILLOT Christian, Directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - RENNES.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge - MARNE LA VALLEE, membre nommé de la section 41 du comité national.
- M. CAPY Pierre, Professeur des universités, Évolution, génomes, comportement et écologie – GIF SUR YVETTE.
- Mme CHEDOTAL VERLHAC Marie-Helene, Directeur de recherche du CNRS, Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - PARIS, membre nommée de la section 22 du comité national.
- M. DI SCALA Georges, Directeur de recherche du CNRS, Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine - BORDEAUX, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme DUBRULLE Bérengère, Directeur de recherche du CNRS, Service de physique de l'état condensé - GIF SUR YVETTE, membre élue de la section 2 du comité national.
- M. LEES Jean-Pierre, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules - ANNECY LE VIEUX, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme WEBER Christiane, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Image, Ville, Environnement - STRASBOURG, membre élue de la section 39 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord - VILLETANEUSE, membre élue de la section 6 du comité national.

- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de météorologie physique - AUBIERE, membre élue de la section 19 du comité national.
- Mme CORNU Marie, Directeur de recherche du CNRS, INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE - NANTERRE, membre élue de la section 36 du comité national.
- M. DAMBRINE Gilles, Professeur des universités, Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - VILLENEUVE D ASCQ, membre nommé de la section 8 du comité national.
- M. GASCON Jules, Professeur des universités, Université Claude Bernard LYON 1 : Institut de physique nucléaire de Lyon - VILLEURBANNE, membre nommé de la section 1 du comité national.
- Mme GOLDSTEIN Catherine, Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - PARIS, membre élue de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.
- M. LEBRETON Jacques, Professeur des universités, Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation - NANTES, membre élu de la section 12 du comité national.
- M. LEFRANC Marc, Professeur des universités, Laboratoire de physique des lasers, atomes et molécules - VILLENEUVE D ASCQ, membre nommé de la section 4 du comité national.
- M. MACCHIARELLI Roberto, Professeur des universités, Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - PARIS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. RAPPAPORT Fabrice, Directeur de recherche du CNRS, Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste - PARIS, membre élu de la section 23 du comité national.
- M. TRAAS Jan, Directeurs de recherche, Reproduction et développement des plantes - LYON, membre nommé de la section 22 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Alain FUCHS



DEC151098DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2015.

Le président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 8 janvier 2015, 19, 20 février 2015 2 et 3 mars 2015,

DECIDE

Article 1er - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2015, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

Article 2 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/03, 01/04, 01/05, 01/06, 01/07, 01/08, 01/09, 02/02, 13/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. PAIN Reynald, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BLUMENFELD Yorick, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. BUSSON Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GREVY Stéphane, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme HARDIN Delphine, Professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme LEDROIT-GUILLON Fabienne, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. LEROY Nicolas, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme NICCOLAI Silvia, Chargé de recherche du CNRS.
- M. REVENU Benoît, Chargé de recherche du CNRS.
- M. VACAVANT Laurent, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.

Membres suppléants :

- M. DUPERRIN Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- Mme ICONOMIDOU-FAYARD Lydia, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LETESSIER-SELVON Antoine, Directeur de recherche du CNRS.
- M. PITA Santiago, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. VERNEY David, Chargé de recherche du CNRS.
- M. VINCENT Pascal, Professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.

Article 3 - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/03, 03/02, 03/03, 04/02, 04/03, 05/02, 05/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de physique

Président :

- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BORDAS Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. KELLER Niels, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme LEMAIRE Elisabeth, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.
- M. MAILLET Jean-Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.
- M. PISTOLESI Fabio, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.

- Mme RAMOS Laurence, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme ROUBIN Pascale, Professeur des universités.
- M. VAN TIGGELEN Bart, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. CASSABOIS Guillaume, Professeur des universités, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. DI MEGLIO Jean-Marc, Professeur des universités, membre nommé de la section 5 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- Mme DOWEK Danielle, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MAITRE Agnès, Professeur des universités, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. ROSSO Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme TALEB-IBRAHIMI Amina, Directeur de recherche du CNRS.

Article 4 - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 06/04, 07/02, 07/03, 36/03, 41/05 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme ACHARD Sophie, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- Mme AMGOUD Leila bahia, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 6 du comité national.
- Mme BASSEVILLE Michele, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, membre élu de la section 6 du comité national.
- Mme BLANC FERAUD Laure, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DAAFOUZ Jamal, Professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. MAGNIEZ Frederic, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. MAIRESSE Jean Directeur de recherche du CNRS.
- M. REMY Didier, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme APPERT Caroline, chargé de recherche du CNRS.
- M. CAPPE Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- M. EHRHARD Thomas, Directeur de recherche du CNRS.
- M. FRIBOURG Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- M. IDIER Jerome, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- Mme PETRUCCI Laure, Professeur des universités.

Article 5 - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/03, 07/05, 32/02, 32/03, 33/02, 33/03, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 36/02, 36/04, 36/05, 36/06, 37/02, 37/03, 38/02, 38/03, 39/02, 39/03, 40/02, 40/03, 40/04, 41/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences humaines et sociales

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François Joseph, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BRUNET-PRIOUX Evelyne, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 32 du comité national.
- Mme CORTES Geneviève, Professeur des universités.
- Mme COTTIAS Myriam, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 33 du comité national.
- M. DUBOIS Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 53 du comité national.
- Mme ILDEFONSE Frederique, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 35 du comité national.
- Mme MIGNON Valérie, Professeur des universités, membre nommé de la section 37 du comité national.
- M. NAEPELS Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. ROGER Antoine, Professeur des universités.
- Mme WAUQUIER Sophie, Professeur des universités.

Membres suppléants :

- M. HUNEMAN Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. KOESSLER Frederic, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 37 du comité national.
- Mme LONG Nathalie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. OUEDRAOGO Jean-Bernard, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 40 du comité national.
- Mme POTOT Swanie, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 50 du comité national.
- Mme RADICA Gabrielle, Maîtres de conférence.

Article 6 - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/04, 08/02, 08/03, 09/02, 09/03, 10/02, 10/03, 28/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'ingenerie et des systèmes

Président :

- Le Directeur de L'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. REMOND Yves, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BASSEVILLE Michele, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. BERGAUD Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national.
- Mme BERNARD Monique, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 28 du comité national.
- M. CONSTANTINESCU Andrei, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DE LABACHELERIE Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MAGNAUDET Jacques, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national.
- M. NICOLAS Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme PERRIN Marie Yvonne, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national.

Membres suppléants :

- M. COLOMBELLI Raffaele, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national.
- M. MAZUYER Denis, Professeur des universités.
- Mme MOLINA-JOUVE Carole, Professeur des universités, membre nommé de la section 10 du comité national.
- Mme MONTAGNAT RENTIER Maurine, Chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 9 du comité national.
- Mme SAGNES Isabelle, Directeur de recherche du CNRS.
- M. SOMMER Pascal, Directeur de recherche du CNRS.

Article 7 - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/06, 41/03, 41/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. AUTISSIER Pascal, Professeur des universités, membre nommé de la section 41 du comité national.
- Mme BERTHE Valerie, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national.
- M. CARLES Remi, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. CHENEVIER Gaëtan, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DE CORNULIER Yves, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- Mme MATIAS Catherine, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme PASQUALE Angela, Professeur des universités.

- Mme SAADA Ellen, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme ALABAU Fatiha, Professeur des universités, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. BOSCAIN Ugo Vittorio, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CARUSO Xavier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. DE LA BRETECHE Régis, Professeur des universités.
- Mme GEHRKE Mai, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national.
- M. TZVETKOV Nikolay, Professeur des universités.

Article 8 - Pour les concours de chargés de recherche n° 11/02, 11/03, 12/02, 12/03, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 15/02, 15/03, 16/03, 16/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de chimie

Président :

- Le Directeur de L'Institut de chimie, ou M. MADDALUNO Jacques, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. ASSFELD Xavier, Professeur des universités, membre élu de la section 13 du comité national.
- M. CRAMAIL Henri, Professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme DELMAS Agnes, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 16 du comité national.
- M. DUBOIS Jean Marie, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. ETCHEBERRY Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 14 du comité national.
- M. KELLER Niels, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme LAURENCIN Danielle, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LEROUX Frederic, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national.
- Mme POLICAR Clotilde, Professeur des universités, membre nommé de la section 28 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme AGBOSSOU Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BOUTEILLER Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BRAEMS-ABBASPOUR Isabelle, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national.
- Mme GUILLOUX-VIRY Maryline, Professeur des universités.
- Mme MAUGE Françoise, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 14 du comité national.
- Mme SAGAN Sandrine, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 16 du comité national.

Article 9 - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 18/02, 18/03, 19/02, 19/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. MOURARD Denis, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.
- M. CHAUVET Eric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national.
- M. FIQUET Guillaume, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national.
- Mme GERIN Maryvonne, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LAMARE Sylvain, Professeur des universités.
- Mme LANGLOIS MORETTO Maud, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national.
- Mme LE FRIANT Anne, Chargé de recherche du CNRS.
- M. MARCELIN Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national.
- M. REVERDIN Gilles, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.

Membres suppléants :

- M. ARNAUD Nicolas, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme COURBOULEX Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LAPEYRE Guillaume, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.
- Mme LAW Katharine, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MANGOLD Nicolas, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national.
- M. STEE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national.

Article 10 - Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 20/03, 21/02, 21/03, 22/02, 22/03, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences biologiques

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme NOBLE Florence, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GAUDE Thierry, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GILLET Pierre, Professeur des universités, membre nommé de la section 28 du comité national.
- M. LE RAY Didier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme NIEDERGANG Florence, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 du comité national.
- Mme RONDI-REIG Laure, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 25 du comité national.
- Mme SCHALK Isabelle, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 20 du comité national.
- Mme SIGAUDO-ROUSSEL Dominique, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 24 du comité national.
- M. THEROND Pascal, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 22 du comité national.
- M. WALTZER Lucas, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 21 du comité national.

Membres suppléants :

- M. DERAGON Jean-Marc, Professeur des universités, membre élu de la section 23 du comité national.
- Mme HIBNER Urszula, Directeur de recherche de l'INSERM, membre nommé de la section 24 du comité national.
- M. JEAN-JEAN Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 21 du comité national.
- M. SCHERMAN Daniel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 28 du comité national.
- Mme STRUBE Caroline, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 25 du comité national.
- Mme TISNE-VICROBECK Carine, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 20 du comité national.

Article 11 - Pour les concours de chargés de recherche n° 29/02, 29/03, 30/02, 30/03, 31/02, 31/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut écologie et environnement

Président :

- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme ANDRE Marie-Françoise, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAPTISTE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BALASSE Marie, Chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 31 du comité national.
- M. CHAUVET Eric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national.
- Mme EUZEN Agathe, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LE GALLIARD Jean Francois, Chargé de recherche du CNRS.

- M. MAUREILLE Bruno, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- Mme MOUCHIROUD Dominique, Professeur des universités, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. SIME-NGANDO Telesphore, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme TILL-BOTTRAUD Irène, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VEKEMANS Xavier, Professeur des universités, membre nommé de la section 29 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme GARNIER Josette, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GODDERIS Yves, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30 du comité national.
- M. GOMMERY Dominique, Directeur de recherche du CNRS.
- M. JARNE Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MERY Frederic, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.
- Mme REGERT Martine, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.

Article 12 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la décision de mise en disponibilité pour convenances personnelles en date du 11 février 2015

Vu, la décision du 23 novembre 2012 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,



DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Civilité	Nom	Prénom	Affectation	DR
Monsieur	USUNIER	Nicolas	UMR7253	18

Suite à sa mise en disponibilité pour convenances personnelles, il est mis fin à compter du 1er mars 2015, à son accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

Alain FUCHS

DEC150878DRH

Décision portant composition de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

DECIDE :

Article 1

La Commission de Réforme du CNRS est composée ainsi qu'il suit :

.1 Représentants du Président du CNRS :

Madame Longin Isabelle, Directrice Adjointe des Ressources Humaines ou
Madame Quilgars Corinne, Responsable du Service du Développement Social
de la Direction des Ressources Humaines

.2 Représentants du Contrôleur budgétaire et comptable:

Monsieur Blin Yves, responsable du Service Central de la Paie ou Madame Phares Alexandra, adjointe du responsable du Service Central de la Paie de la Direction des Comptes et de l'Information Financière

.3 Représentants des personnels, titulaires

Messieurs Gil Bernard et Lutfalla Georges, représentants du corps des Directeurs de Recherche,

Mesdames Hibold Corinne et Guiramand Janique, représentants du corps des Chargés de Recherche

.4 Représentants des personnels, suppléants

Madame Ansaldi Mireille et Monsieur Chavel Pierre, représentants du corps des Directeurs de Recherche,

Monsieur Djament Aurélien et Madame Fache Dany Fabienne, représentants du corps des Chargés de Recherche

.5 Membres titulaires du Comité Médical:

)a Médecins généralistes :

Docteur Vignalou Laurent, Président du Comité Médical,
Docteur Josse Williams

)b Médecins spécialistes

Docteur Faivre D'Arcier Stanislas, Cardiologue
Docteur Assous Noémie, Rhumatologue
Docteur Blaska Jaullery Brigitte, Cancérologue
Docteur Ficat Florence, Dermatologue
Docteur Behin Anthony, Neurologue
Docteur Brahmy Charles, Pneumologue
Docteur Wirth Jean-François, Psychiatre

.6 Membres suppléants du Comité Médical :

)a Médecins généralistes :

Docteur Demanche Sylvain,
Docteur Galinon Jean-Marc

)b Médecins spécialistes

Docteur Tournier Bruno, Cardiologue

Docteur Millet Bernard, Rhumatologue
Docteur Maury Jean-René, Cancérologue
Docteur Reynoird Elisabeth, Dermatologue
Docteur Magar Victor, Pneumologue
Docteur Segalas Talous Béatrice, Psychiatre
Docteur Maloux Hervé, Psychiatre

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2015

Alain Fuchs



Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC151016DRH

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'Etat,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

ARRETE

Article 1 : Le règlement intérieur de la commission consultative paritaire n°1 compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS (Recherche) ci-annexé est approuvé.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Alain FUCHS

Règlement intérieur de la commission consultative paritaire n° 1 compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS (Recherche)

Article 1er

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission consultative paritaire n° 1 (recherche) compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au CNRS.

I. - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Article 2

La commission se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La commission se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour la réunir a été remplie.

Article 3

Son président convoque les membres titulaires de la commission. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative.

Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

Article 4

Les experts sont convoqués par le président de la commission quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Article 5

Dans le respect des dispositions de l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, l'ordre du jour de chaque réunion de la commission est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

II. - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 6

Si les conditions du quorum exigées par l'article 27 de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ne sont pas remplies, une nouvelle réunion de la commission doit intervenir dans le délai maximum de trois semaines suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Lors de cette seconde réunion, la commission siègera valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Article 7

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

La commission, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, tels que définis à l'article 3 du présent règlement

intérieur, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Article 8

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Article 9

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

Article 10

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu de l'article 20 de la décision n°080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 12 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes.

Article 11

Les experts convoqués par le président de la commission en application de l'article 21 de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

Article 12

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

Article 13

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

Article 14

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

Article 15

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 16

Le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CAP suivante.

Article 17

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défectueux ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
- les délais de route,
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.

Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Article 18

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire.

Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel de la personne incriminée et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

Article 19

L'agent contractuel déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire est convoqué par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 20

Si l'agent contractuel déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son défenseur, ne répond pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et s'il n'a pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

Article 21

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles l'agent contractuel déféré devant elle et, le cas échéant, son défenseur, ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale du dossier individuel et de tous documents annexes ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées par l'intéressé dont le cas est évoqué.

S'ils se sont présentés devant la commission, l'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent.

La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par l'intéressé dont le cas est évoqué.

L'intéressé dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les noms et qualités des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par l'intéressé dont le cas est évoqué ou son défenseur.

L'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents.

Avant que la commission ne commence à délibérer, l'intéressé dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

Article 22

La commission délibère hors de la présence de l'agent contractuel déféré devant elle, de son défenseur et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle à infliger.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

DEC150772DRH Décision portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

LE PRESIDENT DU CNRS

Vu la circulaire n°050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information

Vu la décision n°050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation

Vu la décision n°143073DAJ du 5 décembre 2014 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2015 membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information pour une durée de quatre ans :

- le directeur des systèmes d'information ou son représentant en qualité de président,
- le directeur des ressources humaines ou son représentant,
- Maurice Libes, ingénieur de recherche hors classe à l'UMS3470 Unité mixte de service Pythéas (PYTHEAS) à Marseille, en qualité de membre expert,
- Armelle Michau, ingénieur de recherche 2^{ème} classe à l'UPR3407 Laboratoire des sciences des procédés et des matériaux (LSPM) à Villetaneuse, en qualité de membre expert,
- Sylvie Brau Nogué, ingénieur de recherche hors classe à l'UMR5277 l'Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP) à Toulouse, en qualité de représentant de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision n°060026DRH du 21 avril 2006.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Paris, le 20 mars 2015

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS

DEC150966DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation au CNRS de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2015 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des EPSCP et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application de l'article 7 alinéa 4 de l'arrêté susvisé, la présente décision définit le matériel de vote, la procédure de vote et les modalités de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au CNESER par le personnel du CNRS.

Art. 2 – L'organisation et le déroulement de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA) du CNRS.

Art. 3 – Le matériel de vote

Le vote est un vote par correspondance.

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le SECA du CNRS.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur et comportant une notice explicative de la procédure de vote,

les listes de candidats,

les professions de foi des listes de candidats,

un bulletin de vote sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant, et un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,

une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 4 – Le vote

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au 28 mai 2015. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 5 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue le 29 mai 2015 au siège du CNRS, en présence du bureau de vote central du CNRS.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote central qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 6 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le président du bureau de vote central proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote central.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Le procès-verbal et les résultats sont transmis à la commission nationale créée en application des dispositions de l'article D.232-13 du code de l'éducation.

Un exemplaire du procès-verbal est conservé au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la responsable du SECA pour la durée du mandat des élus.

Art. 7 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 27 mars 2015

DEC150877DRH

Décision portant composition du Comité Médical du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

DECIDE :

Article 1

Le Comité médical spécial du CNRS est composé ainsi qu'il suit:

.1 Membres titulaires:

)a Médecins généralistes :

Docteur VIGNALOU Laurent, Président du Comité Médical,
Docteur JOSSE Williams

)b Médecins spécialistes

Docteur FAIVRE D'ARCIER Stanislas, Cardiologue
Docteur ASSOUS Noémie, Rhumatologue
Docteur BLASKA JAULLERY Brigitte, Cancérologue
Docteur FICAT Florence, Dermatologue
Docteur BEHIN Anthony, Neurologue
Docteur BRAHMY Charles, Pneumologue
Docteur WIRTH Jean-François, Psychiatre

.2 Membres suppléants :

)a Médecins généralistes :

Docteur DEMANCHE Sylvain,
Docteur GALINON Jean-Marc

)b Médecins spécialistes

Docteur TOURNIER Bruno, Cardiologue
Docteur MILLET Bernard, Rhumatologue
Docteur MAURY Jean-René, Cancérologue
Docteur REYNOIRD Elisabeth, Dermatologue
Docteur MAGAR Victor, Pneumologue
Docteur SEGALAS TALOUS Béatrice, Psychiatre
Docteur MALOUX Hervé, Psychiatre

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2015

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,



Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la décision du 19 mars 2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

Vu, le décret de nomination.

DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes et Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Affectation	DR
PAGANI	Michèle	UMR7030	5

Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 1er septembre 2014, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

Alain FUCHS